

Décret (UE) 2015/1185 complétant la directive 2010/30/UE

Nom et adresse du fabricant : Camina & Schmid Feuerdesign und Technik GmbH & Co. KG

Nom du modèle : SD 6 F Modèles équivalents : – Rapports d'essai : R-763074-3

Normes harmonisées : EN 13229:2001/A2:2004/AC:2007 Autres normes ou spécifications techniques appliquées : –

Fonction de chauffage indirecte (oui/non): non

Puissance calorifique directe : 6,0 kW Puissance calorifique indirecte : –

Caractéristiques pour le fonctionnement avec le combustible de référence

Efficacité énergétique saisonnière pour le chauffage des locaux ns 5%: 65

Cambustible	Combustible	Autre(s) com-	ŋ,			la puissa nominale			issions à ifique mi		
Combustible	de référence (un seul)	bustible(s) admissible(s)	[x %]	PM	OGC	СО	NO _x	PM	OGC	СО	NO _x
	(un seut)	aumissible(s)		[)] mg/Nn	n³ (13 % C) ₂)	[x] mg/Nm	n³ (13 % ()2)
Bûche de bois, taux d'humidité ≤ 25 %	oui	non	75	40	120	1500	200	_	-	_	_
Bois compressé, taux d'humidité < 12 %	non	non	_	_	_	_	_	_	_	_	_
Autre biomasse ligneuse	non	non	_	-	-	-	_	-	-	_	_
Biomasse non ligneuse	non	non	_	_	_	_	_	_	_	_	_
Anthracite et charbon maigre	non	non	_	_	_	_	_	_	_	_	_
Coke de houille	non	non	-	_	-	_	_	_	_	_	_
Semi-coke	non	non	_	_	_	_	_	_	_	_	_
Charbon bitumineux	non	non	_	_	_	_	_	_	_	_	_
Briquettes de lignite	oui	non	75	40	120	1500	200	-	-	_	_
Briquettes de tourbe	non	non	-	-	-	-	-	-	-	-	_
Briquettes issues d'un mélange de combustibles fossiles	non	non	_	_	_	_	_	_	_	_	_
Autres combustibles fossiles	non	non	-	-	-	-	-	-	-	-	_
Briquettes issues d'un mélange de biomasse et de combustibles fossiles	non	non	_	_	_	_	_	_	_	_	_
Autre mélange de biomasse et de combustibles solides	non	non	_	_	_	_	_	_	_	_	_

^(*) PM = poussière, OGC = composés organiques gazeux, CO = monoxyde de carbone, NO _x = oxydes d'azote (**) Uniquement requis en cas d'utilisation des facteurs de correction F(2) ou F(3).



Décret (UE) 2015/1185 complétant la directive 2010/30/UE

 Puissance calorifique Puissance calorifique nominale P_{nom} Puissance calorifique minimale P_{min} 	6,0 kW -	Type de puissance calorifique / de contrôle de la température de la pièce (prière de sélectionner une seule option) Puissance calorifique à un palier, pas de contrôle de la température de la pièce	oui
Consommation d'électricité auxiliaire A la puissance calorifique nominale el _{max} A la puissance calorifique minimale el _{min}	-	 Puissance calorifique à deux ou plusieurs paliers, pas de contrôle de la température de la pièce Contrôle de la température de la pièce à l'aide 	non
• En mode veille el _{sB}		d'un thermostat mécanique avec contrôle électronique de la température de la pièce	non
Rendement utile du combustible (sur la base du pouvoir calorifique (PCI))		 Avec contrôle électronique de la température de la pièce et programmateur horaire journalier 	non
 Rendement utile du combustible à la puissance calorifique nominale, ŋ_{th,nom} Rendement utile du combustible à la puissance 	86,1%	 Avec contrôle électronique de la température de la pièce et programmateur horaire hebdomadaire 	non
Puissance requise pour la veilleuse Puissance requise pour la veilleuse (si disponible), P _{pilot}		Autres options de contrôle (plusieurs réponses possibles) Contrôle de la température de la pièce avec détecteur de présence Contrôle de la température de la pièce avec détection de fenêtres ouvertes Avec option télécommande	non non

Précautions particulières pour le montage, l'installation ou l'entretien

Veuillez respecter les instructions des notices d'utilisation et de montage!

Sous réserve d'erreurs et de modifications techniques pour des raisons de perfectionnements techniques. Mise à jour : 01/2022



Décret (UE) 2015/1185 complétant la directive 2010/30/UE

Nom et adresse du fabricant : Camina & Schmid Feuerdesign und Technik GmbH & Co. KG

Nom du modèle : SH 8 G Modèles équivalents : –

Rapports d'essai : RRF - 29 07 1558

Normes harmonisées : EN 13229:2001/A2:2004/AC:2007 Autres normes ou spécifications techniques appliquées : –

Fonction de chauffage indirecte (oui/non): non

Puissance calorifique directe : 8,0 kW Puissance calorifique indirecte : –

Caractéristiques pour le fonctionnement avec le combustible de référence

Efficacité énergétique saisonnière pour le chauffage des locaux ns 5%: 65

Combustible	Combustible	Autre(s) com-	utre(s) com- calorifique nominale (*) calor						issions à ifique mi		
Combustible	de référence (un seul)	bustible(s) admissible(s)	[x %]	PM	OGC	СО	NO _x	PM	OGC	СО	NO _x
	(un seut)	aumissible(s)		[x] mg/Nn	n³ (13 % C) ₂)	[x] mg/Nm	n³ (13 % () ₂)
Bûche de bois, taux d'humidité ≤ 25 %	oui	non	75	40	120	1500	200	_	_	_	_
Bois compressé, taux d'humidité < 12 %	non	non	_	_	_	_	_	_	_	_	_
Autre biomasse ligneuse	non	non	-	_	-	-	-	-	-	_	_
Biomasse non ligneuse	non	non	-	-	-	-	-	-	-	-	_
Anthracite et charbon maigre	non	non	_	_	_	_	_	-	_	_	_
Coke de houille	non	non	_	_	_	-	_	-	-	-	_
Semi-coke	non	non	-	-	-	-	-	-	-	-	_
Charbon bitumineux	non	non	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Briquettes de lignite	non	non	-	_	-	-	-	-	-	_	_
Briquettes de tourbe	non	non	-	_	-	-	-	-	-	_	_
Briquettes issues d'un mélange de combustibles fossiles	non	non	_	_	_	_	_	_	_	_	_
Autres combustibles fossiles	non	non	_	_	-	-	_	-	-	_	_
Briquettes issues d'un mélange de biomasse et de combustibles fossiles	non	non	_	_	_	_	_	_	_	_	_
Autre mélange de biomasse et de combustibles solides	non	non	_	_	_	_	_	_	_	_	_

^(*) PM = poussière, OGC = composés organiques gazeux, CO = monoxyde de carbone, NO _s = oxydes d'azote (**) Uniquement requis en cas d'utilisation des facteurs de correction F(2) ou F(3).



Décret (UE) 2015/1185 complétant la directive 2010/30/UE

 Puissance calorifique Puissance calorifique nominale P_{nom} Puissance calorifique minimale P_{min} 	8,0 kW -	Type de puissance calorifique / de contrôle de la température de la pièce (prière de sélectionner une seule option) Puissance calorifique à un palier, pas de	oui
Consommation d'électricité auxiliaire A la puissance calorifique nominale el _{max} A la puissance calorifique minimale el _{min} En mode veille el _{s8}	- - -	contrôle de la température de la pièce Puissance calorifique à deux ou plusieurs paliers, pas de contrôle de la température de la pièce Contrôle de la température de la pièce à l'aide d'un thermostat mécanique	non
Rendement utile du combustible		 avec contrôle électronique de la température de la pièce Avec contrôle électronique de la température de 	non
(sur la base du pouvoir calorifique (PCI))		la pièce et programmateur horaire journalier	non
- Rendement utile du combustible à la puissance calorifique nominale, $\eta_{\mbox{\tiny th,nom}}$	84,1%	 Avec contrôle électronique de la température de la pièce et programmateur horaire 	non
* Rendement utile du combustible à la puissance calorifique minimale, $\eta_{\mbox{\tiny dunin}}$	-	hebdomadaire	
Puissance requise pour la veilleuse		Autres options de contrôle (plusieurs réponses possibles)	
Puissance requise pour la veilleuse (si disponible), Poilot Poilot Poilot Poilot	_	 Contrôle de la température de la pièce avec détecteur de présence 	non
, , pilot		 Contrôle de la température de la pièce avec détection de fenêtres ouvertes 	non
		Avec option télécommande	non

Précautions particulières pour le montage, l'installation ou l'entretien

 $\label{lem:continuous} \mbox{Veuillez respecter les instructions des notices d'utilisation et de montage !}$



Décret (UE) 2015/1185 complétant la directive 2010/30/UE

Nom et adresse du fabricant : Camina & Schmid Feuerdesign und Technik GmbH & Co. KG

Nom du modèle : SH 8 G/B Modèles équivalents : –

Rapports d'essai : RRF - 29 07 1558

Normes harmonisées : EN 13229:2001/A2:2004/AC:2007 Autres normes ou spécifications techniques appliquées : –

Fonction de chauffage indirecte (oui/non): non

Puissance calorifique directe : 8,0 kW Puissance calorifique indirecte : –

Caractéristiques pour le fonctionnement avec le combustible de référence

Efficacité énergétique saisonnière pour le chauffage des locaux 9s 5 % 65

Carabustikla	Combustible	Autre(s) com-	ŋ¸			la puissa nominale				sions à la puissance que minimale (*) (**)		
Combustible	de référence (un seul)	bustible(s) admissible(s)	[x %]	PM	OGC	СО	NO _x	PM	OGC	СО	NO _x	
	(un seut)	aumssible(s)		[x] mg/Nn	n³ (13 % () ₂)	[x] mg/Nm	n³ (13 % ()2)	
Bûche de bois, taux d'humidité ≤ 25 %	oui	non	75	40	120	1500	200	_	_	_	_	
Bois compressé, taux d'humidité < 12 %	non	non	_	_	_	_	_	_	_	_	_	
Autre biomasse ligneuse	non	non	_	-	-	-	-	-	_	-	_	
Biomasse non ligneuse	non	non	_	_	_	_	_	_	_	_	_	
Anthracite et charbon maigre	non	non	-	_	_	_	-	-	-	-	_	
Coke de houille	non	non	-	_	-	_	-	_	-	-	_	
Semi-coke	non	non	_	_	_	_	_	_	_	_	_	
Charbon bitumineux	non	non	_	_	_	_	_	_	_	_	_	
Briquettes de lignite	non	non	-	_	_	-	-	-	-	-	_	
Briquettes de tourbe	non	non	-	-	-	-	-	-	-	-	_	
Briquettes issues d'un mélange de combustibles fossiles	non	non	_	_	_	_	_	_	_	_	_	
Autres combustibles fossiles	non	non	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Briquettes issues d'un mélange de biomasse et de combustibles fossiles	non	non	_	_	_	_	_	_	_	_	_	
Autre mélange de biomasse et de combustibles solides	non	non	-	-	-	-	-	-	-	-	_	

^(*) PM = poussière, OGC = composés organiques gazeux, CO = monoxyde de carbone, NO _x = oxydes d'azote (**) Uniquement requis en cas d'utilisation des facteurs de correction F(2) ou F(3).



Décret (UE) 2015/1185 complétant la directive 2010/30/UE

 Puissance calorifique Puissance calorifique nominale P_{nom} Puissance calorifique minimale P_{min} 	8,0 kW -	Type de puissance calorifique / de contrôle de la température de la pièce (prière de sélectionner une seule option) Puissance calorifique à un palier, pas de	oui
Consommation d'électricité auxiliaire A la puissance calorifique nominale el _{max} A la puissance calorifique minimale el _{min} En mode veille el _{s8}	- - -	contrôle de la température de la pièce Puissance calorifique à deux ou plusieurs paliers, pas de contrôle de la température de la pièce Contrôle de la température de la pièce à l'aide d'un thermostat mécanique	non
Rendement utile du combustible		 avec contrôle électronique de la température de la pièce Avec contrôle électronique de la température de 	non
(sur la base du pouvoir calorifique (PCI))		la pièce et programmateur horaire journalier	non
- Rendement utile du combustible à la puissance calorifique nominale, $\eta_{\mbox{\tiny th,nom}}$	84,1%	 Avec contrôle électronique de la température de la pièce et programmateur horaire 	non
* Rendement utile du combustible à la puissance calorifique minimale, $\eta_{\mbox{\tiny dunin}}$	-	hebdomadaire	
Puissance requise pour la veilleuse		Autres options de contrôle (plusieurs réponses possibles)	
Puissance requise pour la veilleuse (si disponible), Poilot Poilot Poilot Poilot	_	 Contrôle de la température de la pièce avec détecteur de présence 	non
, , pilot		 Contrôle de la température de la pièce avec détection de fenêtres ouvertes 	non
		Avec option télécommande	non

Précautions particulières pour le montage, l'installation ou l'entretien

 $\label{lem:continuous} \mbox{Veuillez respecter les instructions des notices d'utilisation et de montage !}$



Décret (UE) 2015/1185 complétant la directive 2010/30/UE

Nom et adresse du fabricant : Camina & Schmid Feuerdesign und Technik GmbH & Co. KG

Nom du modèle : SD 9 E Modèles équivalents : –

Rapports d'essai: RRF - 29 16 4508

Normes harmonisées : EN 13229:2001/A2:2004/AC:2007 Autres normes ou spécifications techniques appliquées : –

Fonction de chauffage indirecte (oui/non): non

Puissance calorifique directe : 9,0 kW Puissance calorifique indirecte : –

Caractéristiques pour le fonctionnement avec le combustible de référence

Efficacité énergétique saisonnière pour le chauffage des locaux ns 5%: 65

Cambanathla	Combustible	Autre(s) com-	ŋ¸			la puissa nominale			issions à ifique mi		
Combustible	de référence (un seul)	bustible(s) admissible(s)	[x %]	PM	OGC	СО	NO _x	PM	OGC	СО	NO _x
	(un seut)			[x	a] mg/Nn	n³ (13 % () ₂)	[x] mg/Nm	n³ (13 % ()2)
Bûche de bois, taux d'humidité ≤ 25 %	oui	non	75	40	120	1500	200	_	_	_	_
Bois compressé, taux d'humidité < 12 %	non	non	_	_	_	-	_	_	_	_	_
Autre biomasse ligneuse	non	non	_	_	_	_	_	-	_	_	_
Biomasse non ligneuse	non	non	-	-	-	-	-	-	-	-	_
Anthracite et charbon maigre	non	non	_	_	_	_	_	_	_	_	_
Coke de houille	non	non	-	_	_	_	_	-	-	_	_
Semi-coke	non	non	_	_	_	_	_	_	_	_	_
Charbon bitumineux	non	non	_	_	_	_	_	_	_	_	_
Briquettes de lignite	oui	non	75	40	120	1500	200	-	-	_	-
Briquettes de tourbe	non	non	-	_	_	-	-	-	-	-	_
Briquettes issues d'un mélange de combustibles fossiles	non	non	_	_	_	_	_	_	_	_	_
Autres combustibles fossiles	non	non	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Briquettes issues d'un mélange de biomasse et de combustibles fossiles	non	non	_	_	_	_	_	_	_	_	_
Autre mélange de biomasse et de combustibles solides	non	non	_	_	_	_	_	_	_	_	_

^(*) PM = poussière, OGC = composés organiques gazeux, CO = monoxyde de carbone, NO _s = oxydes d'azote (**) Uniquement requis en cas d'utilisation des facteurs de correction F(2) ou F(3).



Décret (UE) 2015/1185 complétant la directive 2010/30/UE

Puissance calorifique Puissance calorifique nominale Pnom Puissance calorifique minimale Pnom	9,0 kW -	Type de puissance calorifique / de contrôle de la température de la pièce (prière de sélectionner une seule option) Puissance calorifique à un palier, pas de contrôle de la température de la pièce	oui
Consommation d'électricité auxiliaire A la puissance calorifique nominale el _{max} A la puissance calorifique minimale el _{min}		 Puissance calorifique à deux ou plusieurs paliers, pas de contrôle de la température de la pièce Contrôle de la température de la pièce à l'aide 	non
• En mode veille el _{sB}		d'un thermostat mécanique avec contrôle électronique de la température de la pièce	non
Rendement utile du combustible (sur la base du pouvoir calorifique (PCI))		 Avec contrôle électronique de la température de la pièce et programmateur horaire journalier 	non
 Rendement utile du combustible à la puissance calorifique nominale, ŋ_{th.rom} Rendement utile du combustible à la puissance calorifique minimale, ŋ_{th.rom} 	81,0 % -	 Avec contrôle électronique de la température de la pièce et programmateur horaire hebdomadaire 	non
Puissance requise pour la veilleuse Puissance requise pour la veilleuse (si disponible), P _{pilot}	_	Autres options de contrôle (plusieurs réponses possibles) Contrôle de la température de la pièce avec détecteur de présence Contrôle de la température de la pièce avec détection de fenêtres ouvertes Avec option télécommande	non non

Précautions particulières pour le montage, l'installation ou l'entretien

 $\label{lem:continuous} \mbox{Veuillez respecter les instructions des notices d'utilisation et de montage !}$



Décret (UE) 2015/1185 complétant la directive 2010/30/UE

Nom et adresse du fabricant : Camina & Schmid Feuerdesign und Technik GmbH & Co. KG

Nom du modèle : SD 11 E Modèles équivalents : -

Rapports d'essai: R-809066-1

Normes harmonisées : EN 13229:2001/A2:2004/AC:2007 Autres normes ou spécifications techniques appliquées : –

Fonction de chauffage indirecte (oui/non): non Puissance calorifique directe : 11,0 kW Puissance calorifique indirecte : –

Caractéristiques pour le fonctionnement avec le combustible de référence

Efficacité énergétique saisonnière pour le chauffage des locaux ns 5%: 65

Combustible	Combustible	Autre(s) com-	ŋ¸	Ém cal	issions à orifique	la puissa nominale	nce (*)		issions à ifique mi		
Combustible	de référence (un seul)	bustible(s) admissible(s)	[x %]	PM	OGC	СО	NO _x	PM	OGC	со	NO _x
	(un seut)	aumssible(s)		[x] mg/Nn	n³ (13 % C) ₂)	[x] mg/Nm	³ (13 % () ₂)
Bûche de bois, taux d'humidité ≤ 25 %	oui	non	75	40	120	1500	200	_	_	-	_
Bois compressé, taux d'humidité < 12 %	non	non	_	-	_	_	_	_	_	-	_
Autre biomasse ligneuse	non	non	-	-	-	-	-	-	-	-	_
Biomasse non ligneuse	non	non	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Anthracite et charbon maigre	non	non	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Coke de houille	non	non	_	-	-	-	-	-	-	-	_
Semi-coke	non	non	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Charbon bitumineux	non	non	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Briquettes de lignite	oui	non	75	40	120	1500	200	-	-	-	-
Briquettes de tourbe	non	non	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Briquettes issues d'un mélange de combustibles fossiles	non	non	_	-	_	_	_	_	_	-	_
Autres combustibles fossiles	non	non	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Briquettes issues d'un mélange de biomasse et de combustibles fossiles	non	non	_	-	_	_	_	_	_	-	_
Autre mélange de biomasse et de combustibles solides	non	non	_	-	-	_	_	-	-	-	_

^(*) PM = poussière, OGC = composés organiques gazeux, CO = monoxyde de carbone, NO _s = oxydes d'azote (**) Uniquement requis en cas d'utilisation des facteurs de correction F(2) ou F(3).



Décret (UE) 2015/1185 complétant la directive 2010/30/UE

 Puissance calorifique Puissance calorifique nominale P_{nom} Puissance calorifique minimale P_{min} 	11,0 kW -	Type de puissance calorifique / de contrôle de la température de la pièce (prière de sélectionner une seule option) Puissance calorifique à un palier, pas de	
		 Puissance calorifique à un palier, pas de contrôle de la température de la pièce 	oui
Consommation d'électricité auxiliaire À la puissance calorifique nominale el _{max}	-	 Puissance calorifique à deux ou plusieurs paliers, pas de contrôle de la température de la pièce 	non
 À la puissance calorifique minimale el_{min} En mode veille el_{SB} 	-	 Contrôle de la température de la pièce à l'aide d'un thermostat mécanique 	non
		 avec contrôle électronique de la température de la pièce 	non
Rendement utile du combustible (sur la base du pouvoir calorifique (PCI))		 Avec contrôle électronique de la température de la pièce et programmateur horaire journalier 	non
* Rendement utile du combustible à la puissance calorifique nominale, $\eta_{\text{\tiny throw}}$	80,8 %	 Avec contrôle électronique de la température de la pièce et programmateur horaire 	non
* Rendement utile du combustible à la puissance calorifique minimale, $\eta_{\mbox{\tiny dumin}}$	-	hebdomadaire 	
Puissance requise pour la veilleuse		Autres options de contrôle (plusieurs réponses possibles)	
 Puissance requise pour la veilleuse (si disponible), P_{pilot} 	_	 Contrôle de la température de la pièce avec détecteur de présence 	non
· · / priot		 Contrôle de la température de la pièce avec détection de fenêtres ouvertes 	non
		Avec option télécommande	non

Précautions particulières pour le montage, l'installation ou l'entretien

Veuillez respecter les instructions des notices d'utilisation et de montage!

Sous réserve d'erreurs et de modifications techniques pour des raisons de perfectionnements techniques. Mise à jour : 01/2022



Décret (UE) 2015/1185 complétant la directive 2010/30/UE

Nom et adresse du fabricant : Camina & Schmid Feuerdesign und Technik GmbH & Co. KG

Nom du modèle : SH 9 G Modèles équivalents : -

Rapports d'essai : RRF – 29 07 1107

Normes harmonisées : EN 13229:2001/A2:2004/AC:2007 Autres normes ou spécifications techniques appliquées : –

Fonction de chauffage indirecte (oui/non): non

Puissance calorifique directe: 9,0 kW Puissance calorifique indirecte : –

Caractéristiques pour le fonctionnement avec le combustible de référence

Efficacité énergétique saisonnière pour le chauffage des locaux ns 5%: 65

Combustible	Combustible	Autre(s) com-	utre(s) com- calorifique nominale (*) calor						issions à ifique mi		
Combustible	de référence (un seul)	bustible(s) admissible(s)	[x %]	PM	OGC	СО	NO _x	PM	OGC	СО	NO _x
	(un seut)	aumissible(s)		[x] mg/Nn	n³ (13 % C) ₂)	[x] mg/Nm	n³ (13 % () ₂)
Bûche de bois, taux d'humidité ≤ 25 %	oui	non	75	40	120	1500	200	_	_	_	_
Bois compressé, taux d'humidité < 12 %	non	non	_	_	_	_	_	_	_	_	_
Autre biomasse ligneuse	non	non	-	_	-	-	-	-	-	_	_
Biomasse non ligneuse	non	non	-	-	-	-	-	-	-	-	_
Anthracite et charbon maigre	non	non	_	_	_	_	_	-	_	_	_
Coke de houille	non	non	_	_	_	-	_	-	-	-	_
Semi-coke	non	non	-	-	-	-	-	-	-	-	_
Charbon bitumineux	non	non	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Briquettes de lignite	non	non	-	_	-	-	-	-	-	_	_
Briquettes de tourbe	non	non	-	_	-	-	-	-	-	_	_
Briquettes issues d'un mélange de combustibles fossiles	non	non	_	_	_	_	_	_	_	_	_
Autres combustibles fossiles	non	non	_	_	-	-	_	-	-	_	_
Briquettes issues d'un mélange de biomasse et de combustibles fossiles	non	non	_	_	_	_	_	_	_	_	_
Autre mélange de biomasse et de combustibles solides	non	non	_	_	_	_	_	_	_	_	_

^(*) PM = poussière, OGC = composés organiques gazeux, CO = monoxyde de carbone, NO _s = oxydes d'azote (**) Uniquement requis en cas d'utilisation des facteurs de correction F(2) ou F(3).



Décret (UE) 2015/1185 complétant la directive 2010/30/UE

Puissance calorifique Puissance calorifique nominale P _{nom} Puissance calorifique minimale P _{min}	9,0 kW -	Type de puissance calorifique / de contrôle de la température de la pièce (prière de sélectionner une seule option) Puissance calorifique à un palier, pas de contrôle de la température de la pièce	oui
Consommation d'électricité auxiliaire A la puissance calorifique nominale el _{max} A la puissance calorifique minimale el _{min} En mode veille el _{ss}	- - -	 Puissance calorifique à deux ou plusieurs paliers, pas de contrôle de la température de la pièce Contrôle de la température de la pièce à l'aide d'un thermostat mécanique 	non
Rendement utile du combustible		 avec contrôle électronique de la température de la pièce Avec contrôle électronique de la température de 	non
 (sur la base du pouvoir calorifique (PCI)) Rendement utile du combustible à la puissance calorifique nominale, η_{th.nom} Rendement utile du combustible à la puissance calorifique minimale, η_{th.nom} 	82,2 %	la pièce et programmateur horaire journalier - Avec contrôle électronique de la température de la pièce et programmateur horaire hebdomadaire	non
Puissance requise pour la veilleuse Puissance requise pour la veilleuse (si disponible), P _{pilot}	-	Autres options de contrôle (plusieurs réponses possibles) Contrôle de la température de la pièce avec détecteur de présence Contrôle de la température de la pièce avec détection de fenêtres ouvertes Avec option télécommande	non non

Précautions particulières pour le montage, l'installation ou l'entretien

 $\label{lem:continuous} \mbox{Veuillez respecter les instructions des notices d'utilisation et de montage !}$



Décret (UE) 2015/1185 complétant la directive 2010/30/UE

Nom et adresse du fabricant : Camina & Schmid Feuerdesign und Technik GmbH & Co. KG

Nom du modèle : SH 11 G Modèles équivalents : –

Rapports d'essai : RRF - 29 07 1559

Normes harmonisées : EN 13229:2001/A2:2004/AC:2007 Autres normes ou spécifications techniques appliquées : –

Fonction de chauffage indirecte (oui/non) : non Puissance calorifique directe : 11,0 kW Puissance calorifique indirecte : –

Caractéristiques pour le fonctionnement avec le combustible de référence

Efficacité énergétique saisonnière pour le chauffage des locaux ns 5%: 65

Carabanatible	Combustible	Autre(s) com-	ŋ,			la puissa nominale		Émissions à la puissance calorifique minimale (*) (**)				
Combustible	de référence (un seul)	bustible(s) admissible(s)	[x %]	PM	OGC	СО	NO _x	PM	OGC	СО	NO _x	
	(un seut)	aumissible(s)		[x] mg/Nn	n³ (13 % C) ₂)	[x] mg/Nm	n³ (13 % () ₂)	
Bûche de bois, taux d'humidité ≤ 25 %	oui	non	75	40	120	1500	200	_	_	_	_	
Bois compressé, taux d'humidité < 12 %	non	non	_	_	_	_	_	_	_	_	_	
Autre biomasse ligneuse	non	non	-	_	-	-	-	-	-	_	_	
Biomasse non ligneuse	non	non	-	-	-	-	-	-	-	-	_	
Anthracite et charbon maigre	non	non	_	_	_	_	_	-	_	_	_	
Coke de houille	non	non	_	_	_	-	_	-	-	-	_	
Semi-coke	non	non	-	-	-	-	-	-	-	-	_	
Charbon bitumineux	non	non	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Briquettes de lignite	non	non	-	_	-	-	-	-	-	_	_	
Briquettes de tourbe	non	non	-	_	-	-	-	-	-	_	_	
Briquettes issues d'un mélange de combustibles fossiles	non	non	_	_	_	_	_	_	_	_	_	
Autres combustibles fossiles	non	non	_	_	-	-	_	-	-	_	_	
Briquettes issues d'un mélange de biomasse et de combustibles fossiles	non	non	_	_	_	_	_	_	_	_	_	
Autre mélange de biomasse et de combustibles solides	non	non	_	_	_	_	_	_	_	_	_	

^(*) PM = poussière, OGC = composés organiques gazeux, CO = monoxyde de carbone, NO _s = oxydes d'azote (**) Uniquement requis en cas d'utilisation des facteurs de correction F(2) ou F(3).



Décret (UE) 2015/1185 complétant la directive 2010/30/UE

 Puissance calorifique Puissance calorifique nominale P_{nom} Puissance calorifique minimale P_{min} 	11,0 kW -	Type de puissance calorifique / de contrôle de la température de la pièce (prière de sélectionner une seule option) Puissance calorifique à un palier, pas de contrôle de la température de la pièce	oui
Consommation d'électricité auxiliaire À la puissance calorifique nominale el _{max} À la puissance calorifique minimale el _{min}	- -	 Puissance calorifique à deux ou plusieurs paliers, pas de contrôle de la température de la pièce Contrôle de la température de la pièce à l'aide 	non
• En mode veille el _{SB}		d'un thermostat mécanique avec contrôle électronique de la température de la pièce	non
Rendement utile du combustible (sur la base du pouvoir calorifique (PCI))		 Avec contrôle électronique de la température de la pièce et programmateur horaire journalier 	non
 Rendement utile du combustible à la puissance calorifique nominale, _{η,,,,,,,,} Rendement utile du combustible à la puissance calorifique minimale, _{η,,,,,,,,,} 	82,4 %	 Avec contrôle électronique de la température de la pièce et programmateur horaire hebdomadaire 	non
Puissance requise pour la veilleuse Puissance requise pour la veilleuse (si disponible), P _{pilot}	-	 Autres options de contrôle (plusieurs réponses possibles) Contrôle de la température de la pièce avec détecteur de présence Contrôle de la température de la pièce avec détection de fenêtres ouvertes 	non
		Avec option télécommande	non

Précautions particulières pour le montage, l'installation ou l'entretien

 $\label{lem:continuous} \mbox{Veuillez respecter les instructions des notices d'utilisation et de montage !}$



Décret (UE) 2015/1185 complétant la directive 2010/30/UE

Nom et adresse du fabricant : Camina & Schmid Feuerdesign und Technik GmbH & Co. KG

Nom du modèle : SH 9 D Modèles équivalents : –

Rapports d'essai : RRF – 29 07 1107

Normes harmonisées : EN 13229:2001/A2:2004/AC:2007 Autres normes ou spécifications techniques appliquées : –

Fonction de chauffage indirecte (oui/non): non

Puissance calorifique directe : 9,0 kW Puissance calorifique indirecte : –

Caractéristiques pour le fonctionnement avec le combustible de référence

Efficacité énergétique saisonnière pour le chauffage des locaux ns 5%: 65

Combustible	Combustible	Autre(s) com-				issions à ifique mi					
Combustible	de référence (un seul)	bustible(s) admissible(s)	[x %]	PM	OGC	СО	NO _x	PM	OGC	СО	NO _x
	(un seut)	aumssible(s)		[x] mg/Nn	n³ (13 % () ₂)	[x] mg/Nm	n³ (13 % () ₂)
Bûche de bois, taux d'humidité ≤ 25 %	oui	non	75	40	120	1500	200	_	_	_	_
Bois compressé, taux d'humidité < 12 %	non	non	_	_	_	_	_	_	_	_	_
Autre biomasse ligneuse	non	non	_	_	-	-	_	-	-	_	_
Biomasse non ligneuse	non	non	-	-	-	-	-	-	-	-	_
Anthracite et charbon maigre	non	non	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Coke de houille	non	non	-	_	-	-	-	-	-	_	_
Semi-coke	non	non	-	-	-	-	-	-	-	-	_
Charbon bitumineux	non	non	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Briquettes de lignite	non	non	-	_	-	-	_	-	-	_	_
Briquettes de tourbe	non	non	-	_	-	-	-	-	-	_	-
Briquettes issues d'un mélange de combustibles fossiles	non	non	_	_	_	_	_	_	_	_	_
Autres combustibles fossiles	non	non	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Briquettes issues d'un mélange de biomasse et de combustibles fossiles	non	non	_	_	_	_	_	_	_	_	_
Autre mélange de biomasse et de combustibles solides	non	non	_	_	_	_	_	_	_	_	-

^(*) PM = poussière, OGC = composés organiques gazeux, CO = monoxyde de carbone, NO _s = oxydes d'azote (**) Uniquement requis en cas d'utilisation des facteurs de correction F(2) ou F(3).



Décret (UE) 2015/1185 complétant la directive 2010/30/UE

Puissance calorifique Puissance calorifique nominale P _{nom} Puissance calorifique minimale P _{min}	9,0 kW -	Type de puissance calorifique / de contrôle de la température de la pièce (prière de sélectionner une seule option) Puissance calorifique à un palier, pas de contrôle de la température de la pièce	oui
Consommation d'électricité auxiliaire A la puissance calorifique nominale el _{max} A la puissance calorifique minimale el _{min} En mode veille el _{ss}	- - -	 Puissance calorifique à deux ou plusieurs paliers, pas de contrôle de la température de la pièce Contrôle de la température de la pièce à l'aide d'un thermostat mécanique 	non
Rendement utile du combustible		 avec contrôle électronique de la température de la pièce Avec contrôle électronique de la température de 	non
 (sur la base du pouvoir calorifique (PCI)) Rendement utile du combustible à la puissance calorifique nominale, η_{th.nom} Rendement utile du combustible à la puissance calorifique minimale, η_{th.nom} 	82,2 %	la pièce et programmateur horaire journalier - Avec contrôle électronique de la température de la pièce et programmateur horaire hebdomadaire	non
Puissance requise pour la veilleuse Puissance requise pour la veilleuse (si disponible), P _{pilot}	-	Autres options de contrôle (plusieurs réponses possibles) Contrôle de la température de la pièce avec détecteur de présence Contrôle de la température de la pièce avec détection de fenêtres ouvertes Avec option télécommande	non non

Précautions particulières pour le montage, l'installation ou l'entretien

 $\label{lem:continuous} \mbox{Veuillez respecter les instructions des notices d'utilisation et de montage !}$



Décret (UE) 2015/1185 complétant la directive 2010/30/UE

Nom et adresse du fabricant : Camina & Schmid Feuerdesign und Technik GmbH & Co. KG

Nom du modèle : SH 11 D Modèles équivalents : –

Rapports d'essai: RRF - 29 07 1559

Normes harmonisées : EN 13229:2001/A2:2004/AC:2007 Autres normes ou spécifications techniques appliquées : –

Fonction de chauffage indirecte (oui/non) : non Puissance calorifique directe : 11,0 kW Puissance calorifique indirecte : –

Caractéristiques pour le fonctionnement avec le combustible de référence

Efficacité énergétique saisonnière pour le chauffage des locaux ns 5%: 65

Carabuntible	Combustible	Autre(s) com-	ŋ,			la puissa nominale			issions à ifique mi		
Combustible	de référence (un seul)	bustible(s) admissible(s)	[x %]	PM	OGC	СО	NO _x	PM	OGC	СО	NO _x
	(un seut)	aumissible(s)		[x] mg/Nn	n³ (13 % () ₂)	[x] mg/Nm	n³ (13 % () ₂)
Bûche de bois, taux d'humidité ≤ 25 %	oui	non	75	40	120	1500	200	_	_	_	_
Bois compressé, taux d'humidité < 12 %	non	non	_	_	_	_	_	_	_	_	_
Autre biomasse ligneuse	non	non	-	-	-	-	_	-	_	-	_
Biomasse non ligneuse	non	non	-	_	-	-	-	-	-	-	-
Anthracite et charbon maigre	non	non	-	_	-	-	-	-	-	-	-
Coke de houille	non	non	-	_	-	-	-	-	_	_	_
Semi-coke	non	non	-	-	-	-	-	-	-	-	_
Charbon bitumineux	non	non	-	_	-	-	-	-	-	-	-
Briquettes de lignite	non	non	-	-	-	-	_	-	-	-	_
Briquettes de tourbe	non	non	-	-	-	-	-	-	-	-	_
Briquettes issues d'un mélange de combustibles fossiles	non	non	_	-	_	_	_	_	_	_	_
Autres combustibles fossiles	non	non	_	-	-	_	_	-	_	_	_
Briquettes issues d'un mélange de biomasse et de combustibles fossiles	non	non	_	-	_	_	_	_	_	_	_
Autre mélange de biomasse et de combustibles solides	non	non	_	_	_	_	_	_	_	_	_

^(*) PM = poussière, OGC = composés organiques gazeux, CO = monoxyde de carbone, NO _s = oxydes d'azote (**) Uniquement requis en cas d'utilisation des facteurs de correction F(2) ou F(3).



Décret (UE) 2015/1185 complétant la directive 2010/30/UE

 Puissance calorifique Puissance calorifique nominale P_{nom} Puissance calorifique minimale P_{min} 	11,0 kW -	Type de puissance calorifique / de contrôle de la température de la pièce (prière de sélectionner une seule option) Puissance calorifique à un palier, pas de contrôle de la température de la pièce	oui
Consommation d'électricité auxiliaire À la puissance calorifique nominale el _{max} À la puissance calorifique minimale el _{min}	- -	 Puissance calorifique à deux ou plusieurs paliers, pas de contrôle de la température de la pièce Contrôle de la température de la pièce à l'aide 	non
• En mode veille el _{SB}		d'un thermostat mécanique avec contrôle électronique de la température de la pièce	non
Rendement utile du combustible (sur la base du pouvoir calorifique (PCI))		 Avec contrôle électronique de la température de la pièce et programmateur horaire journalier 	non
 Rendement utile du combustible à la puissance calorifique nominale, _{η,,,,,,,,} Rendement utile du combustible à la puissance calorifique minimale, _{η,,,,,,,,,} 	82,4 %	 Avec contrôle électronique de la température de la pièce et programmateur horaire hebdomadaire 	non
Puissance requise pour la veilleuse Puissance requise pour la veilleuse (si disponible), P _{pilot}	-	 Autres options de contrôle (plusieurs réponses possibles) Contrôle de la température de la pièce avec détecteur de présence Contrôle de la température de la pièce avec détection de fenêtres ouvertes 	non
		Avec option télécommande	non

Précautions particulières pour le montage, l'installation ou l'entretien

 $\label{lem:continuous} \mbox{Veuillez respecter les instructions des notices d'utilisation et de montage !}$



Décret (UE) 2015/1185 complétant la directive 2010/30/UE

Nom et adresse du fabricant : Camina & Schmid Feuerdesign und Technik GmbH & Co. KG

Nom du modèle : SH 9 T Modèles équivalents : –

Rapports d'essai : RRF – 29 07 1107

Normes harmonisées : EN 13229:2001/A2:2004/AC:2007 Autres normes ou spécifications techniques appliquées : –

Fonction de chauffage indirecte (oui/non): non

Puissance calorifique directe : 9,0 kW Puissance calorifique indirecte : –

Caractéristiques pour le fonctionnement avec le combustible de référence

Efficacité énergétique saisonnière pour le chauffage des locaux ns 5%: 65

Carabanatible	Combustible	Autre(s) com-	ŋ,			la puissa nominale		Émissions à la puissance calorifique minimale (*) (**)				
Combustible	de référence (un seul)	bustible(s) admissible(s)	[x %]	PM	OGC	СО	NO _x	PM	OGC	СО	NO _x	
	(un seut)	aumissible(s)		[x] mg/Nn	n³ (13 % C) ₂)	[x] mg/Nm	n³ (13 % () ₂)	
Bûche de bois, taux d'humidité ≤ 25 %	oui	non	75	40	120	1500	200	_	_	_	_	
Bois compressé, taux d'humidité < 12 %	non	non	_	_	_	_	_	_	_	_	_	
Autre biomasse ligneuse	non	non	-	_	-	-	-	-	-	_	_	
Biomasse non ligneuse	non	non	-	-	-	-	-	-	-	-	_	
Anthracite et charbon maigre	non	non	_	_	_	_	_	-	_	_	_	
Coke de houille	non	non	_	_	_	-	_	-	-	-	_	
Semi-coke	non	non	-	-	-	-	-	-	-	-	_	
Charbon bitumineux	non	non	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Briquettes de lignite	non	non	-	_	-	-	-	-	-	_	_	
Briquettes de tourbe	non	non	-	_	-	-	-	-	-	_	_	
Briquettes issues d'un mélange de combustibles fossiles	non	non	_	_	_	_	_	_	_	_	_	
Autres combustibles fossiles	non	non	_	_	-	-	_	-	-	_	_	
Briquettes issues d'un mélange de biomasse et de combustibles fossiles	non	non	_	_	_	_	_	_	_	_	_	
Autre mélange de biomasse et de combustibles solides	non	non	_	_	_	_	_	_	_	_	_	

^(*) PM = poussière, OGC = composés organiques gazeux, CO = monoxyde de carbone, NO _s = oxydes d'azote (**) Uniquement requis en cas d'utilisation des facteurs de correction F(2) ou F(3).



Décret (UE) 2015/1185 complétant la directive 2010/30/UE

Puissance calorifique Puissance calorifique nominale P _{nom} Puissance calorifique minimale P _{min}	9,0 kW -	Type de puissance calorifique / de contrôle de la température de la pièce (prière de sélectionner une seule option) Puissance calorifique à un palier, pas de contrôle de la température de la pièce	oui
Consommation d'électricité auxiliaire A la puissance calorifique nominale el _{max} A la puissance calorifique minimale el _{min} En mode veille el _{ss}	- - -	 Puissance calorifique à deux ou plusieurs paliers, pas de contrôle de la température de la pièce Contrôle de la température de la pièce à l'aide d'un thermostat mécanique 	non
Rendement utile du combustible		 avec contrôle électronique de la température de la pièce Avec contrôle électronique de la température de 	non
 (sur la base du pouvoir calorifique (PCI)) Rendement utile du combustible à la puissance calorifique nominale, η_{th.nom} Rendement utile du combustible à la puissance calorifique minimale, η_{th.nom} 	82,2 %	la pièce et programmateur horaire journalier - Avec contrôle électronique de la température de la pièce et programmateur horaire hebdomadaire	non
Puissance requise pour la veilleuse Puissance requise pour la veilleuse (si disponible), P _{pilot}	-	Autres options de contrôle (plusieurs réponses possibles) Contrôle de la température de la pièce avec détecteur de présence Contrôle de la température de la pièce avec détection de fenêtres ouvertes Avec option télécommande	non non

Précautions particulières pour le montage, l'installation ou l'entretien

 $\label{lem:continuous} \mbox{Veuillez respecter les instructions des notices d'utilisation et de montage !}$



Décret (UE) 2015/1185 complétant la directive 2010/30/UE

Nom et adresse du fabricant : Camina & Schmid Feuerdesign und Technik GmbH & Co. KG

Nom du modèle : SH 11 T Modèles équivalents : –

Rapports d'essai : RRF - 29 07 1559

Normes harmonisées : EN 13229:2001/A2:2004/AC:2007 Autres normes ou spécifications techniques appliquées : –

Fonction de chauffage indirecte (oui/non) : non Puissance calorifique directe : 11,0 kW Puissance calorifique indirecte : –

Caractéristiques pour le fonctionnement avec le combustible de référence

Efficacité énergétique saisonnière pour le chauffage des locaux ns 5%: 65

Combustible	Combustible	Autre(s) com-	ŋ,			la puissa nominale		Émissions à la pu calorifique minima			
Combustible	de référence (un seul)	bustible(s) admissible(s)	[x %]	PM	OGC	СО	NO _x	PM	OGC	СО	NO _x
	(un seut)	adillissible(s)		[x] mg/Nn	n³ (13 % () ₂)	[x] mg/Nm	³ (13 % () ₂)
Bûche de bois, taux d'humidité ≤ 25 %	oui	non	75	40	120	1500	200	_	_	_	_
Bois compressé, taux d'humidité < 12 %	non	non	_	_	_	_	_	_	_	_	_
Autre biomasse ligneuse	non	non	-	_	-	-	-	_	-	-	-
Biomasse non ligneuse	non	non	-	_	-	-	-	_	-	-	-
Anthracite et charbon maigre	non	non	_	_	-	_	_	_	-	-	-
Coke de houille	non	non	-	_	-	-	_	-	-	-	-
Semi-coke	non	non	-	_	-	-	-	_	-	-	-
Charbon bitumineux	non	non		_	-	-	-	_	-	-	-
Briquettes de lignite	non	non	_	_	-	_	-	_	-	_	-
Briquettes de tourbe	non	non	_	_	-	_	-	_	-	_	-
Briquettes issues d'un mélange de combustibles fossiles	non	non	_	_	-	-	_	_	-	-	-
Autres combustibles fossiles	non	non	_	_	-	_	_	_	-	-	-
Briquettes issues d'un mélange de biomasse et de combustibles fossiles	non	non	_	_	_	_	_	_	_	_	_
Autre mélange de biomasse et de combustibles solides	non	non	-	_	-	-	_	_	-	-	_

^(*) PM = poussière, OGC = composés organiques gazeux, CO = monoxyde de carbone, NO _s = oxydes d'azote (**) Uniquement requis en cas d'utilisation des facteurs de correction F(2) ou F(3).



Décret (UE) 2015/1185 complétant la directive 2010/30/UE

 Puissance calorifique Puissance calorifique nominale P_{nom} Puissance calorifique minimale P_{min} 	11,0 kW -	Type de puissance calorifique / de contrôle de la température de la pièce (prière de sélectionner une seule option) • Puissance calorifique à un palier, pas de	oui
Consommation d'électricité auxiliaire A la puissance calorifique nominale el _{max} A la puissance calorifique minimale el _{min} En mode veille el _{sB}	- - -	 contrôle de la température de la pièce Puissance calorifique à deux ou plusieurs paliers, pas de contrôle de la température de la pièce Contrôle de la température de la pièce à l'aide d'un thermostat mécanique 	non
Rendement utile du combustible		 avec contrôle électronique de la température de la pièce Avec contrôle électronique de la température de 	non
 (sur la base du pouvoir calorifique (PCI)) Rendement utile du combustible à la puissance calorifique nominale, η_{throm} Rendement utile du combustible à la puissance calorifique minimale, η_{throin} 	82,2 %	la pièce et programmateur horaire journalier - Avec contrôle électronique de la température de la pièce et programmateur horaire hebdomadaire	non
Puissance requise pour la veilleuse Puissance requise pour la veilleuse (si disponible), P _{pilot}		Autres options de contrôle (plusieurs réponses possibles) Contrôle de la température de la pièce avec détecteur de présence Contrôle de la température de la pièce avec détection de fenêtres ouvertes Avec option télécommande	non non

Précautions particulières pour le montage, l'installation ou l'entretien

Veuillez respecter les instructions des notices d'utilisation et de montage!



Décret (UE) 2015/1185 complétant la directive 2010/30/UE

Nom et adresse du fabricant : Camina & Schmid Feuerdesign und Technik GmbH & Co. KG

Nom du modèle : Profi 7

Modèles équivalents : Profi K 7, Profi K Kristall 7, Profi Plus 7, Profi R 7

Rapports d'essai: RRF - 29 07 1109

Normes harmonisées : EN 13229:2001/A2:2004/AC:2007 Autres normes ou spécifications techniques appliquées : –

Fonction de chauffage indirecte (oui/non): non

Puissance calorifique directe: 7,0kW Puissance calorifique indirecte : –

Caractéristiques pour le fonctionnement avec le combustible de référence

Efficacité énergétique saisonnière pour le chauffage des locaux ns 5%: 65

Complemental	Combustible	Autre(s) com-	ŋ,			la puissa nominale		Émissions à la puissance calorifique minimale (*) (**)			
Combustible	de référence (un seul)	bustible(s) admissible(s)	[x %]	PM	OGC	СО	NO _x	PM	OGC	СО	NO _x
	(un seut)	aumssible(s)		[x] mg/Nn	n³ (13 % () ₂)	[x] mg/Nm	³ (13 % () ₂)
Bûche de bois, taux d'humidité ≤ 25 %	oui	non	75	40	120	1500	200	_	_	_	_
Bois compressé, taux d'humidité < 12 %	non	non	_	-	-	-	_		-	-	_
Autre biomasse ligneuse	non	non	-	-	-	_	_	-	-	-	-
Biomasse non ligneuse	non	non	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Anthracite et charbon maigre	non	non	_	_	_	_	_	-	_	_	_
Coke de houille	non	non	-	-	_	_	-	-	-	-	-
Semi-coke	non	non	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Charbon bitumineux	non	non	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Briquettes de lignite	non	non	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Briquettes de tourbe	non	non	-	-	-	_	-	-	-	-	-
Briquettes issues d'un mélange de combustibles fossiles	non	non	_	_	_	_	_	_	_	_	_
Autres combustibles fossiles	non	non	-	-	-	-	_	-	-	-	-
Briquettes issues d'un mélange de biomasse et de combustibles fossiles	non	non	_	_	_	_	_	_	_	_	_
Autre mélange de biomasse et de combustibles solides	non	non	_	-	_	_	_	_	-	-	_

^(*) PM = poussière, OGC = composés organiques gazeux, CO = monoxyde de carbone, NO _s = oxydes d'azote (**) Uniquement requis en cas d'utilisation des facteurs de correction F(2) ou F(3).



Décret (UE) 2015/1185 complétant la directive 2010/30/UE

 Puissance calorifique Puissance calorifique nominale P_{nom} Puissance calorifique minimale P_{min} 	7,0 kW -	Type de puissance calorifique / de contrôle de la température de la pièce (prière de sélectionner une seule option) Puissance calorifique à un palier, pas de	
		 Puissance calorifique à un palier, pas de contrôle de la température de la pièce 	oui
Consommation d'électricité auxiliaire À la puissance calorifique nominale el _{max}	-	 Puissance calorifique à deux ou plusieurs paliers, pas de contrôle de la température de la pièce 	non
 À la puissance calorifique minimale el_{min} En mode veille el_{SB} 	-	 Contrôle de la température de la pièce à l'aide d'un thermostat mécanique 	non
		 avec contrôle électronique de la température de la pièce 	non
Rendement utile du combustible (sur la base du pouvoir calorifique (PCI))		 Avec contrôle électronique de la température de la pièce et programmateur horaire journalier 	non
Rendement utile du combustible à la puissance calorifique nominale, $\eta_{\mbox{\tiny thyrom}}$	84,1%	 Avec contrôle électronique de la température de la pièce et programmateur horaire 	non
Rendement utile du combustible à la puissance calorifique minimale, $\eta_{\mbox{\tiny dumin}}$	-	hebdomadaire 	
Puissance requise pour la veilleuse		Autres options de contrôle (plusieurs réponses possibles)	
 Puissance requise pour la veilleuse (si disponible), P_{pilot} 	_	 Contrôle de la température de la pièce avec détecteur de présence 	non
· · / pilot		 Contrôle de la température de la pièce avec détection de fenêtres ouvertes 	non
		Avec option télécommande	non

Précautions particulières pour le montage, l'installation ou l'entretien

 $\label{lem:continuous} \mbox{Veuillez respecter les instructions des notices d'utilisation et de montage !}$



Décret (UE) 2015/1185 complétant la directive 2010/30/UE

Nom et adresse du fabricant : Camina & Schmid Feuerdesign und Technik GmbH & Co. KG

Nom du modèle : Profi 12

Modèles équivalents : Profi K 12, Profi K Kristall 12, Profi Plus 12, Profi R 12

Rapports d'essai: RRF - 29 07 1054

Normes harmonisées : EN 13229:2001/A2:2004/AC:2007 Autres normes ou spécifications techniques appliquées : –

Fonction de chauffage indirecte (oui/non): non Puissance calorifique directe: 12,0 kW Puissance calorifique indirecte : –

Caractéristiques pour le fonctionnement avec le combustible de référence

Efficacité énergétique saisonnière pour le chauffage des locaux ns 5%: 65

	Combustible	Autre(s) com-	ŋ,			la puissa nominale			issions à ifique mi		
Combustible	de référence (un seul)	bustible(s) admissible(s)	[x %]	PM	OGC	СО	NO _x	PM	OGC	СО	NO _x
	(un seut)	aumssible(s)		[x] mg/Nn	n³ (13 % () ₂)	[x] mg/Nm	³ (13 % () ₂)
Bûche de bois, taux d'humidité ≤ 25 %	oui	non	75	40	120	1500	200	_	_	_	_
Bois compressé, taux d'humidité < 12 %	non	non	_	-	-	-	_		-	-	_
Autre biomasse ligneuse	non	non	-	-	-	_	_	-	-	-	-
Biomasse non ligneuse	non	non	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Anthracite et charbon maigre	non	non	_	_	_	_	_	-	_	_	_
Coke de houille	non	non	-	-	_	_	-	-	-	-	-
Semi-coke	non	non	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Charbon bitumineux	non	non	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Briquettes de lignite	non	non	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Briquettes de tourbe	non	non	-	-	-	_	-	-	-	-	-
Briquettes issues d'un mélange de combustibles fossiles	non	non	_	_	_	_	_	_	_	_	_
Autres combustibles fossiles	non	non	-	-	-	-	_	-	-	-	-
Briquettes issues d'un mélange de biomasse et de combustibles fossiles	non	non	_	_	_	_	_	_	_	_	_
Autre mélange de biomasse et de combustibles solides	non	non	_	-	_	_	_	_	-	-	_

^(*) PM = poussière, OGC = composés organiques gazeux, CO = monoxyde de carbone, NO _s = oxydes d'azote (**) Uniquement requis en cas d'utilisation des facteurs de correction F(2) ou F(3).



Décret (UE) 2015/1185 complétant la directive 2010/30/UE

 Puissance calorifique Puissance calorifique nominale P_{nom} Puissance calorifique minimale P_{min} 	12,0 kW -	Type de puissance calorifique / de contrôle de la température de la pièce (prière de sélectionner une seule option) • Puissance calorifique à un palier, pas de	oui
Consommation d'électricité auxiliaire A la puissance calorifique nominale el _{max} A la puissance calorifique minimale el _{min} En mode veille el _{s8}	- - -	contrôle de la température de la pièce Puissance calorifique à deux ou plusieurs paliers, pas de contrôle de la température de la pièce Contrôle de la température de la pièce à l'aide d'un thermostat mécanique	non
Rendement utile du combustible (sur la base du pouvoir calorifique (PCI))		 avec contrôle électronique de la température de la pièce Avec contrôle électronique de la température de la pièce et programmateur horaire journalier 	non
 Rendement utile du combustible à la puissance calorifique nominale, ŋ_{throm} Rendement utile du combustible à la puissance calorifique minimale, ŋ_{throin} 	82,4 %	 Avec contrôle électronique de la température de la pièce et programmateur horaire hebdomadaire 	non
Puissance requise pour la veilleuse Puissance requise pour la veilleuse (si disponible), P _{pilot}	-	 Autres options de contrôle (plusieurs réponses possibles) Contrôle de la température de la pièce avec détecteur de présence Contrôle de la température de la pièce avec détection de fenêtres ouvertes Avec option télécommande 	non non

Précautions particulières pour le montage, l'installation ou l'entretien

Veuillez respecter les instructions des notices d'utilisation et de montage!

Sous réserve d'erreurs et de modifications techniques pour des raisons de perfectionnements techniques. Mise à jour : 01/2022



Décret (UE) 2015/1185 complétant la directive 2010/30/UE

Nom et adresse du fabricant : Camina & Schmid Feuerdesign und Technik GmbH & Co. KG

Nom du modèle : Change Holzbrand

Modèles équivalents : -

Rapports d'essai: RRF - 29 10 2430

Normes harmonisées : EN 13229:2001/A2:2004/AC:2007 Autres normes ou spécifications techniques appliquées : –

Fonction de chauffage indirecte (oui/non): non

Puissance calorifique directe : 8,0 kW
Puissance calorifique indirecte : -

Caractéristiques pour le fonctionnement avec le combustible de référence

Efficacité énergétique saisonnière pour le chauffage des locaux ns 5%: 65

	Combustible	Autre(s) com-	ŋ,			la puissa nominale			issions à ifique mi		
Combustible	de référence (un seul)	bustible(s) admissible(s)	[x %]	PM	OGC	СО	NO _x	PM	OGC	СО	NO _x
	(un seut)	aumissible(s)		[x] mg/Nn	n³ (13 % C) ₂)	[x] mg/Nm	n³ (13 % () ₂)
Bûche de bois, taux d'humidité ≤ 25 %	oui	non	75	40	120	1500	200	_	_	_	_
Bois compressé, taux d'humidité < 12 %	non	non	_	_	_	_	_	_	_	_	_
Autre biomasse ligneuse	non	non	-	_	-	-	-	-	-	_	_
Biomasse non ligneuse	non	non	_	-	-	-	-	-	-	-	_
Anthracite et charbon maigre	non	non	_	_	_	_	_	-	_	_	_
Coke de houille	non	non	-	_	_	-	_	-	-	-	_
Semi-coke	non	non	-	-	-	-	-	-	-	-	_
Charbon bitumineux	non	non	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Briquettes de lignite	non	non	-	_	-	-	-	-	-	_	_
Briquettes de tourbe	non	non	-	_	-	-	-	-	-	_	_
Briquettes issues d'un mélange de combustibles fossiles	non	non	_	_	_	_	_	_	_	_	_
Autres combustibles fossiles	non	non	_	_	-	-	_	-	-	_	_
Briquettes issues d'un mélange de biomasse et de combustibles fossiles	non	non	_	_	_	_	_	_	_	_	_
Autre mélange de biomasse et de combustibles solides	non	non	_	_	_	_	_	_	_	_	_

^(*) PM = poussière, OGC = composés organiques gazeux, CO = monoxyde de carbone, NO _s = oxydes d'azote (**) Uniquement requis en cas d'utilisation des facteurs de correction F(2) ou F(3).



Décret (UE) 2015/1185 complétant la directive 2010/30/UE

 Puissance calorifique Puissance calorifique nominale P_{nom} Puissance calorifique minimale P_{min} 	8,0 kW -	Type de puissance calorifique / de contrôle de la température de la pièce (prière de sélectionner une seule option) • Puissance calorifique à un palier, pas de	oui
Consommation d'électricité auxiliaire A la puissance calorifique nominale el _{max} A la puissance calorifique minimale el _{min} En mode veille el _{sB}	- - -	 contrôle de la température de la pièce Puissance calorifique à deux ou plusieurs paliers, pas de contrôle de la température de la pièce Contrôle de la température de la pièce à l'aide d'un thermostat mécanique 	non
Rendement utile du combustible (sur la base du pouvoir calorifique (PCI))		 avec contrôle électronique de la température de la pièce Avec contrôle électronique de la température de la pièce et programmateur horaire journalier 	non
 Rendement utile du combustible à la puissance calorifique nominale, ŋ_{throm} Rendement utile du combustible à la puissance calorifique minimale, ŋ_{throin} 	80,7 %	 Avec contrôle électronique de la température de la pièce et programmateur horaire hebdomadaire 	non
Puissance requise pour la veilleuse Puissance requise pour la veilleuse (si disponible), P _{pilot}	_	Autres options de contrôle (plusieurs réponses possibles) Contrôle de la température de la pièce avec détecteur de présence Contrôle de la température de la pièce avec détection de fenêtres ouvertes Avec option télécommande	non non non

Précautions particulières pour le montage, l'installation ou l'entretien

Veuillez respecter les instructions des notices d'utilisation et de montage!

Sous réserve d'erreurs et de modifications techniques pour des raisons de perfectionnements techniques. Mise à jour : 01/2022



Décret (UE) 2015/1185 complétant la directive 2010/30/UE

Nom et adresse du fabricant : Camina & Schmid Feuerdesign und Technik GmbH & Co. KG

Nom du modèle : Change Mischbrand

Modèles équivalents : -

Rapports d'essai : RRF – 29 10 2431

Normes harmonisées : EN 13229:2001/A2:2004/AC:2007 Autres normes ou spécifications techniques appliquées : –

Fonction de chauffage indirecte (oui/non): non

Puissance calorifique directe : 8,0 kW Puissance calorifique indirecte : –

Caractéristiques pour le fonctionnement avec le combustible de référence

Efficacité énergétique saisonnière pour le chauffage des locaux ns 5%: 65

	Combustible	Autre(s) com-	ŋ,			la puissa nominale			issions à ifique mi		
Combustible	de référence (un seul)	bustible(s) admissible(s)	[x %]	PM	OGC	СО	NO _x	PM	OGC	СО	NO _x
	(un seut)	aumissible(s)		[)	g] mg/Nn	n³ (13 % () ₂)	[x] mg/Nm	n³ (13 % () ₂)
Bûche de bois, taux d'humidité ≤ 25 %	oui	non	75	40	120	1500	200	_	_	_	_
Bois compressé, taux d'humidité < 12 %	non	non	_	_	_	_	_	_	_	_	_
Autre biomasse ligneuse	non	non	_	-	_	-	-	-	_	_	_
Biomasse non ligneuse	non	non	_	_	_	_	_	_	_	_	_
Anthracite et charbon maigre	non	non	-	_	-	-	_	-	-	_	_
Coke de houille	non	non	-	_	_	_	_	-	-	_	_
Semi-coke	non	non	-	_	_	_	_	-	-	_	_
Charbon bitumineux	non	non	_	_	_	_	_	_	_	_	_
Briquettes de lignite	non	non	-	_	_	_	_	-	-	_	_
Briquettes de tourbe	non	non	-	_	_	_	_	-	-	_	_
Briquettes issues d'un mélange de combustibles fossiles	non	non	_	_	_	_	_	_	_	_	_
Autres combustibles fossiles	non	non	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Briquettes issues d'un mélange de biomasse et de combustibles fossiles	non	non	_	_	-	_	_	_	_	_	_
Autre mélange de biomasse et de combustibles solides	non	non	-	_	-	-	-	-	-	-	-

^(*) PM = poussière, OGC = composés organiques gazeux, CO = monoxyde de carbone, NO _s = oxydes d'azote (**) Uniquement requis en cas d'utilisation des facteurs de correction F(2) ou F(3).



Décret (UE) 2015/1185 complétant la directive 2010/30/UE

Puissance calorifique Puissance calorifique nominale Pnom Puissance calorifique minimale Pnom Puissance calorifique minimale Pnomin	3,0 kW -	Type de puissance calorifique / de contrôle de la température de la pièce (prière de sélectionner une seule option) • Puissance calorifique à un palier, pas de	oui
Consommation d'électricité auxiliaire • À la puissance calorifique nominale el _{max} • À la puissance calorifique minimale el _{min} • En mode veille el _{sB}	- - -	 contrôle de la température de la pièce Puissance calorifique à deux ou plusieurs paliers, pas de contrôle de la température de la pièce Contrôle de la température de la pièce à l'aide d'un thermostat mécanique 	non
Rendement utile du combustible (sur la base du pouvoir calorifique (PCI))		 avec contrôle électronique de la température de la pièce Avec contrôle électronique de la température de la pièce et programmateur horaire journalier 	non
 Rendement utile du combustible à la puissance calorifique nominale, ŋ_{th.nom} Rendement utile du combustible à la puissance calorifique minimale, ŋ_{th.nin} 	83,1 %	Avec contrôle électronique de la température de la pièce et programmateur horaire hebdomadaire	non
Puissance requise pour la veilleuse Puissance requise pour la veilleuse (si disponible), P _{pilot}	_	Autres options de contrôle (plusieurs réponses possibles) - Contrôle de la température de la pièce avec détecteur de présence - Contrôle de la température de la pièce avec détection de fenêtres ouvertes - Avec option télécommande	non non

Précautions particulières pour le montage, l'installation ou l'entretien

 $\label{lem:continuous} \mbox{Veuillez respecter les instructions des notices d'utilisation et de montage !}$



Décret (UE) 2015/1185 complétant la directive 2010/30/UE

Nom et adresse du fabricant : Camina & Schmid Feuerdesign und Technik GmbH & Co. KG

Nom du modèle : Concept 9 Modèles équivalents : -

Rapports d'essai : RRF – 29 07 1107

Normes harmonisées : EN 13229:2001/A2:2004/AC:2007 Autres normes ou spécifications techniques appliquées : –

Fonction de chauffage indirecte (oui/non): non

Puissance calorifique directe: 9,0 kW Puissance calorifique indirecte: -

Caractéristiques pour le fonctionnement avec le combustible de référence

Efficacité énergétique saisonnière pour le chauffage des locaux ns 5%: 65

Combustible	Combustible	Autre(s) com-	ŋ,			la puissa nominale				à la puissance ninimale (*) (**)		
Combustible	de référence (un seul)	bustible(s) admissible(s)	[x %]	PM	OGC	СО	NO _x	PM	OGC	СО	NO _x	
	(un seut)	adillissible(s)		[x] mg/Nn	n³ (13 % () ₂)	[x] mg/Nm	³ (13 % () ₂)	
Bûche de bois, taux d'humidité ≤ 25 %	oui	non	75	40	120	1500	200	_	_	_	_	
Bois compressé, taux d'humidité < 12 %	non	non	_	_	_	_	_	_	_	_	_	
Autre biomasse ligneuse	non	non	-	_	-	-	-	_	-	-	-	
Biomasse non ligneuse	non	non	-	_	-	-	-	_	-	-	-	
Anthracite et charbon maigre	non	non	_	_	-	_	_	_	-	-	-	
Coke de houille	non	non	-	_	-	-	_	_	-	-	-	
Semi-coke	non	non	-	_	-	-	-	_	-	-	-	
Charbon bitumineux	non	non		_	-	-	-	_	-	-	-	
Briquettes de lignite	non	non	_	_	-	_	-	_	-	_	-	
Briquettes de tourbe	non	non	_	_	-	_	-	_	-	_	-	
Briquettes issues d'un mélange de combustibles fossiles	non	non	_	_	-	-	_	_	-	-	-	
Autres combustibles fossiles	non	non	_	_	-	_	_	_	-	-	-	
Briquettes issues d'un mélange de biomasse et de combustibles fossiles	non	non	_	_	_	_	_	_	_	_	_	
Autre mélange de biomasse et de combustibles solides	non	non	-	_	-	-	_	_	-	-	_	

^(*) PM = poussière, OGC = composés organiques gazeux, CO = monoxyde de carbone, NO _s = oxydes d'azote (**) Uniquement requis en cas d'utilisation des facteurs de correction F(2) ou F(3).



Décret (UE) 2015/1185 complétant la directive 2010/30/UE

Puissance calorifique Puissance calorifique nominale P _{nom} Puissance calorifique minimale P _{min}	9,0 kW -	Type de puissance calorifique / de contrôle de la température de la pièce (prière de sélectionner une seule option) Puissance calorifique à un palier, pas de contrôle de la température de la pièce	oui
Consommation d'électricité auxiliaire A la puissance calorifique nominale el _{max} A la puissance calorifique minimale el _{min} En mode veille el _{ss}	- - -	 Puissance calorifique à deux ou plusieurs paliers, pas de contrôle de la température de la pièce Contrôle de la température de la pièce à l'aide d'un thermostat mécanique 	non
Rendement utile du combustible		 avec contrôle électronique de la température de la pièce Avec contrôle électronique de la température de 	non
 (sur la base du pouvoir calorifique (PCI)) Rendement utile du combustible à la puissance calorifique nominale, η_{th.nom} Rendement utile du combustible à la puissance calorifique minimale, η_{th.nom} 	82,2 %	la pièce et programmateur horaire journalier - Avec contrôle électronique de la température de la pièce et programmateur horaire hebdomadaire	non
Puissance requise pour la veilleuse Puissance requise pour la veilleuse (si disponible), P _{pilot}	-	Autres options de contrôle (plusieurs réponses possibles) Contrôle de la température de la pièce avec détecteur de présence Contrôle de la température de la pièce avec détection de fenêtres ouvertes Avec option télécommande	non non

Précautions particulières pour le montage, l'installation ou l'entretien

 $\label{lem:continuous} \mbox{Veuillez respecter les instructions des notices d'utilisation et de montage !}$



Décret (UE) 2015/1185 complétant la directive 2010/30/UE

Nom et adresse du fabricant : Camina & Schmid Feuerdesign und Technik GmbH & Co. KG

Nom du modèle : Concept 12 Modèles équivalents : –

Rapports d'essai: RRF - 29 07 1054

Normes harmonisées : EN 13229:2001/A2:2004/AC:2007 Autres normes ou spécifications techniques appliquées : –

Fonction de chauffage indirecte (oui/non) : non Puissance calorifique directe : 12,0 kW Puissance calorifique indirecte : –

Caractéristiques pour le fonctionnement avec le combustible de référence

Efficacité énergétique saisonnière pour le chauffage des locaux ns 5%: 65

	Combustible	Autre(s) com-	ŋ,			la puissa nominale			issions à ifique mi		
Combustible	de référence (un seul)	bustible(s) admissible(s)	[x %]	PM	OGC	СО	NO _x	PM	OGC	СО	NO _x
	(un seut)	aumissible(s)		[)	g] mg/Nn	n³ (13 % () ₂)	[x] mg/Nm	n³ (13 % () ₂)
Bûche de bois, taux d'humidité ≤ 25 %	oui	non	75	40	120	1500	200	_	_	_	_
Bois compressé, taux d'humidité < 12 %	non	non	_	_	_	_	_	_	_	_	_
Autre biomasse ligneuse	non	non	_	-	_	-	-	-	_	_	_
Biomasse non ligneuse	non	non	_	_	_	_	_	_	_	_	_
Anthracite et charbon maigre	non	non	-	_	-	-	_	-	-	_	_
Coke de houille	non	non	-	_	_	_	_	-	-	_	_
Semi-coke	non	non	-	_	_	_	_	-	-	_	_
Charbon bitumineux	non	non	_	_	_	_	_	_	_	_	_
Briquettes de lignite	non	non	-	_	_	_	_	-	-	_	_
Briquettes de tourbe	non	non	-	_	_	_	_	-	-	_	_
Briquettes issues d'un mélange de combustibles fossiles	non	non	_	_	_	_	_	_	_	_	_
Autres combustibles fossiles	non	non	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Briquettes issues d'un mélange de biomasse et de combustibles fossiles	non	non	_	_	-	_	_	_	_	_	_
Autre mélange de biomasse et de combustibles solides	non	non	-	_	-	-	-	-	-	-	-

^(*) PM = poussière, OGC = composés organiques gazeux, CO = monoxyde de carbone, NO _x = oxydes d'azote (**) Uniquement requis en cas d'utilisation des facteurs de correction F(2) ou F(3).



Décret (UE) 2015/1185 complétant la directive 2010/30/UE

 Puissance calorifique Puissance calorifique nominale P_{nom} Puissance calorifique minimale P_{min} 	12,0 kW -	Type de puissance calorifique / de contrôle de la température de la pièce (prière de sélectionner une seule option)	
		 Puissance calorifique à un palier, pas de contrôle de la température de la pièce 	oui
Consommation d'électricité auxiliaire À la puissance calorifique nominale el _{max} À la puissance calorifique minimale el _{min}	-	 Puissance calorifique à deux ou plusieurs paliers, pas de contrôle de la température de la pièce 	non
• En mode veille el _{sB}	_	 Contrôle de la température de la pièce à l'aide d'un thermostat mécanique 	non
		 avec contrôle électronique de la température de la pièce 	non
Rendement utile du combustible (sur la base du pouvoir calorifique (PCI))		 Avec contrôle électronique de la température de la pièce et programmateur horaire journalier 	non
Rendement utile du combustible à la puissance calorifique nominale, $\eta_{\mbox{\tiny fluvom}}$	82,4 %	 Avec contrôle électronique de la température de la pièce et programmateur horaire 	non
Rendement utile du combustible à la puissance calorifique minimale, $\eta_{\mbox{\tiny dumin}}$	-	hebdomadaire	
Puissance requise pour la veilleuse		Autres options de contrôle (plusieurs réponses possibles)	
 Puissance requise pour la veilleuse (si disponible), P_{oilot} 	_	 Contrôle de la température de la pièce avec détecteur de présence 	non
, , , pnot		 Contrôle de la température de la pièce avec détection de fenêtres ouvertes 	non
		Avec option télécommande	non

Précautions particulières pour le montage, l'installation ou l'entretien

Veuillez respecter les instructions des notices d'utilisation et de montage!

Sous réserve d'erreurs et de modifications techniques pour des raisons de perfectionnements techniques. Mise à jour : 01/2022



Décret (UE) 2015/1185 complétant la directive 2010/30/UE

Nom et adresse du fabricant : Camina & Schmid Feuerdesign und Technik GmbH & Co. KG

Nom du modèle : Creation 6 Modèles équivalents : -

Rapports d'essai: RRF - 29 06 1053

Normes harmonisées : EN 13229:2001/A2:2004/AC:2007 Autres normes ou spécifications techniques appliquées : –

Fonction de chauffage indirecte (oui/non): non

Puissance calorifique directe : 6,0 kW Puissance calorifique indirecte : –

Caractéristiques pour le fonctionnement avec le combustible de référence

Efficacité énergétique saisonnière pour le chauffage des locaux ns 5%: 65

Combustible	Combustible	Autre(s) com-	ŋ,			la puissa nominale				à la puissance ninimale (*) (**)		
Combustible	de référence (un seul)	bustible(s) admissible(s)	[x %]	PM	OGC	СО	NO _x	PM	OGC	СО	NO _x	
	(un seut)	adillissible(s)		[x] mg/Nn	n³ (13 % () ₂)	[x] mg/Nm	³ (13 % () ₂)	
Bûche de bois, taux d'humidité ≤ 25 %	oui	non	75	40	120	1500	200	_	_	_	_	
Bois compressé, taux d'humidité < 12 %	non	non	_	_	_	_	_	_	_	_	_	
Autre biomasse ligneuse	non	non	-	_	-	-	-	_	-	-	-	
Biomasse non ligneuse	non	non	-	_	-	-	-	_	-	-	-	
Anthracite et charbon maigre	non	non	_	_	-	_	_	_	-	-	-	
Coke de houille	non	non	-	_	-	-	_	_	-	-	-	
Semi-coke	non	non	-	_	-	-	-	_	-	-	-	
Charbon bitumineux	non	non		_	-	-	-	_	-	-	-	
Briquettes de lignite	non	non	_	_	-	_	-	_	-	_	-	
Briquettes de tourbe	non	non	_	_	-	_	-	_	-	_	-	
Briquettes issues d'un mélange de combustibles fossiles	non	non	_	_	-	-	_	_	-	-	-	
Autres combustibles fossiles	non	non	_	_	-	_	_	_	-	-	-	
Briquettes issues d'un mélange de biomasse et de combustibles fossiles	non	non	_	_	_	_	_	_	_	_	_	
Autre mélange de biomasse et de combustibles solides	non	non	-	_	-	-	_	_	-	-	_	

^(*) PM = poussière, OGC = composés organiques gazeux, CO = monoxyde de carbone, NO _s = oxydes d'azote (**) Uniquement requis en cas d'utilisation des facteurs de correction F(2) ou F(3).



Décret (UE) 2015/1185 complétant la directive 2010/30/UE

 Puissance calorifique Puissance calorifique nominale P_{nom} Puissance calorifique minimale P_{min} 	6,0 kW -	Type de puissance calorifique / de contrôle de la température de la pièce (prière de sélectionner une seule option) • Puissance calorifique à un palier, pas de	oui
Consommation d'électricité auxiliaire - À la puissance calorifique nominale el _{max} - À la puissance calorifique minimale el _{min} - En mode veille el _{sB}	- - -	contrôle de la température de la pièce Puissance calorifique à deux ou plusieurs paliers, pas de contrôle de la température de la pièce Contrôle de la température de la pièce à l'aide d'un thermostat mécanique	non
Rendement utile du combustible (sur la base du pouvoir calorifique (PCI))		 avec contrôle électronique de la température de la pièce Avec contrôle électronique de la température de la pièce et programmateur horaire journalier 	non
 Rendement utile du combustible à la puissance calorifique nominale, ŋ_{auvom} Rendement utile du combustible à la puissance calorifique minimale, ŋ_{auvoin} 	81,4 %	Avec contrôle électronique de la température de la pièce et programmateur horaire hebdomadaire	non
Puissance requise pour la veilleuse Puissance requise pour la veilleuse (si disponible), P _{pilot}	-	 Autres options de contrôle (plusieurs réponses possibles) Contrôle de la température de la pièce avec détecteur de présence Contrôle de la température de la pièce avec détection de fenêtres ouvertes Avec option télécommande 	non non

Précautions particulières pour le montage, l'installation ou l'entretien

Veuillez respecter les instructions des notices d'utilisation et de montage!



Décret (UE) 2015/1185 complétant la directive 2010/30/UE

Nom et adresse du fabricant : Camina & Schmid Feuerdesign und Technik GmbH & Co. KG

Nom du modèle : Creation 9 Modèles équivalents : –

Rapports d'essai : RRF - 29 06 1052

Normes harmonisées : EN 13229:2001/A2:2004/AC:2007 Autres normes ou spécifications techniques appliquées : –

Fonction de chauffage indirecte (oui/non): non

Puissance calorifique directe : 9,0 kW Puissance calorifique indirecte : –

Caractéristiques pour le fonctionnement avec le combustible de référence

Efficacité énergétique saisonnière pour le chauffage des locaux ns 5%: 65

Indice d'efficacité énergétique (IEE): 106,3

Carabanatible	Combustible	Autre(s) com-	ŋ,			la puissa nominale			issions à ifique mi		
Combustible	de référence (un seul)	bustible(s) admissible(s)	[x %]	PM	OGC	СО	NO _x	PM	OGC	СО	NO _x
	(un seut)	aumissible(s)		[x] mg/Nn	n³ (13 % () ₂)	[x] mg/Nm	n³ (13 % ()2)
Bûche de bois, taux d'humidité ≤ 25 %	oui	non	75	40	120	1500	200	_	_	_	_
Bois compressé, taux d'humidité < 12 %	non	non	_	_	_	_	_	_	_	_	_
Autre biomasse ligneuse	non	non	-	-	-	-	_	-	-	-	_
Biomasse non ligneuse	non	non	-	_	-	-	-	-	-	-	-
Anthracite et charbon maigre	non	non	-	_	-	-	-	-	-	-	-
Coke de houille	non	non	-	_	-	-	-	-	_	_	_
Semi-coke	non	non	-	-	-	-	-	-	-	-	_
Charbon bitumineux	non	non	-	_	-	-	-	-	-	-	-
Briquettes de lignite	non	non	-	-	-	-	_	-	-	-	_
Briquettes de tourbe	non	non	-	-	-	-	-	-	-	-	_
Briquettes issues d'un mélange de combustibles fossiles	non	non	_	-	_	_	_	_	_	_	_
Autres combustibles fossiles	non	non	_	-	-	_	_	-	_	_	_
Briquettes issues d'un mélange de biomasse et de combustibles fossiles	non	non	_	-	_	_	_	_	_	_	_
Autre mélange de biomasse et de combustibles solides	non	non	_	_	_	_	_	_	_	_	_

^(*) PM = poussière, OGC = composés organiques gazeux, CO = monoxyde de carbone, NO _s = oxydes d'azote (**) Uniquement requis en cas d'utilisation des facteurs de correction F(2) ou F(3).



Décret (UE) 2015/1185 complétant la directive 2010/30/UE

 Puissance calorifique Puissance calorifique nominale P_{nom} Puissance calorifique minimale P_{min} 	9,0 kW -	Type de puissance calorifique / de contrôle de la température de la pièce (prière de sélectionner une seule option) Puissance calorifique à un palier, pas de	oui
Consommation d'électricité auxiliaire - À la puissance calorifique nominale el _{max} - À la puissance calorifique minimale el _{min} - En mode veille el _{sB}	- - -	 contrôle de la température de la pièce Puissance calorifique à deux ou plusieurs paliers, pas de contrôle de la température de la pièce Contrôle de la température de la pièce à l'aide d'un thermostat mécanique 	non
Rendement utile du combustible		 avec contrôle électronique de la température de la pièce Avec contrôle électronique de la température de 	non
 (sur la base du pouvoir calorifique (PCI)) Rendement utile du combustible à la puissance calorifique nominale, ŋ_{thyom} Rendement utile du combustible à la puissance calorifique minimale, ŋ_{thymin} 	80,2 %	la pièce et programmateur horaire journalier - Avec contrôle électronique de la température de la pièce et programmateur horaire hebdomadaire	non
Puissance requise pour la veilleuse Puissance requise pour la veilleuse (si disponible), P _{pilot}	-	Autres options de contrôle (plusieurs réponses possibles) Contrôle de la température de la pièce avec détecteur de présence Contrôle de la température de la pièce avec détection de fenêtres ouvertes Avec option télécommande	non non

Précautions particulières pour le montage, l'installation ou l'entretien

Veuillez respecter les instructions des notices d'utilisation et de montage!

 $Sous\ r\'eserve\ d'erreurs\ et\ de\ modifications\ techniques\ pour\ des\ raisons\ de\ perfectionnements\ techniques.\ Mise\ \grave{a}\ jour\ :\ 01/2022$



Décret (UE) 2015/1185 complétant la directive 2010/30/UE

Nom et adresse du fabricant : Camina & Schmid Feuerdesign und Technik GmbH & Co. KG

Nom du modèle : Creation 11 Modèles équivalents : -

Rapports d'essai : RRF - 29 06 1055-3

Normes harmonisées : EN 13229:2001/A2:2004/AC:2007 Autres normes ou spécifications techniques appliquées : –

Fonction de chauffage indirecte (oui/non): non Puissance calorifique directe : 11,0 kW Puissance calorifique indirecte: -

Caractéristiques pour le fonctionnement avec le combustible de référence

Efficacité énergétique saisonnière pour le chauffage des locaux ns 5%: 65

Indice d'efficacité énergétique (IEE): 108,9

Combustible	Combustible	Autre(s) com-	ŋ,			la puissa nominale			issions à ifique mi		
Combustible	de référence (un seul)	bustible(s) admissible(s)	[x %]	PM	OGC	СО	NO _x	PM	OGC	СО	NO _x
	(un seut)	adillissible(s)		[x] mg/Nn	n³ (13 % () ₂)	[x] mg/Nm	³ (13 % () ₂)
Bûche de bois, taux d'humidité ≤ 25 %	oui	non	75	40	120	1500	200	_	_	_	_
Bois compressé, taux d'humidité < 12 %	non	non	_	_	_	_	_	_	_	_	_
Autre biomasse ligneuse	non	non	-	_	-	-	-	_	-	-	-
Biomasse non ligneuse	non	non	-	_	-	-	-	_	-	-	-
Anthracite et charbon maigre	non	non	_	_	-	_	_	_	-	-	-
Coke de houille	non	non	-	_	-	-	_	-	-	-	-
Semi-coke	non	non	-	_	-	-	-	_	-	-	-
Charbon bitumineux	non	non		_	-	-	-	_	-	-	-
Briquettes de lignite	non	non	_	_	-	_	-	_	-	_	-
Briquettes de tourbe	non	non	_	_	-	_	-	_	-	_	-
Briquettes issues d'un mélange de combustibles fossiles	non	non	_	_	-	-	_	_	-	-	-
Autres combustibles fossiles	non	non	_	_	-	_	_	_	-	-	-
Briquettes issues d'un mélange de biomasse et de combustibles fossiles	non	non	_	_	_	_	_	_	_	_	_
Autre mélange de biomasse et de combustibles solides	non	non	-	_	-	-	_	_	-	-	_

^(*) PM = poussière, OGC = composés organiques gazeux, CO = monoxyde de carbone, NO _s = oxydes d'azote (**) Uniquement requis en cas d'utilisation des facteurs de correction F(2) ou F(3).



Décret (UE) 2015/1185 complétant la directive 2010/30/UE

 Puissance calorifique Puissance calorifique nominale P_{nom} Puissance calorifique minimale P_{min} 	11,0 kW -	Type de puissance calorifique / de contrôle de la température de la pièce (prière de sélectionner une seule option) • Puissance calorifique à un palier, pas de	oui
Consommation d'électricité auxiliaire - À la puissance calorifique nominale el _{max} - À la puissance calorifique minimale el _{min} - En mode veille el _{SB}	- - -	 contrôle de la température de la pièce Puissance calorifique à deux ou plusieurs paliers, pas de contrôle de la température de la pièce Contrôle de la température de la pièce à l'aide d'un thermostat mécanique 	non
Rendement utile du combustible (sur la base du pouvoir calorifique (PCI))		 avec contrôle électronique de la température de la pièce Avec contrôle électronique de la température de 	non
 Rendement utile du combustible à la puissance calorifique nominale, n_{throm} Rendement utile du combustible à la puissance calorifique minimale, n_{throm} 	82,0 %	la pièce et programmateur horaire journalier - Avec contrôle électronique de la température de la pièce et programmateur horaire hebdomadaire	non
Puissance requise pour la veilleuse Puissance requise pour la veilleuse (si disponible), P _{pilot}	_	 Autres options de contrôle (plusieurs réponses possibles) Contrôle de la température de la pièce avec détecteur de présence Contrôle de la température de la pièce avec détection de fenêtres ouvertes Avec option télécommande 	non non

Précautions particulières pour le montage, l'installation ou l'entretien

Veuillez respecter les instructions des notices d'utilisation et de montage!



Décret (UE) 2015/1185 complétant la directive 2010/30/UE

Nom et adresse du fabricant : Camina & Schmid Feuerdesign und Technik GmbH & Co. KG

Nom du modèle : Format 6 Modèles équivalents : -

Rapports d'essai: RRF - 29 06 1053

Normes harmonisées : EN 13229:2001/A2:2004/AC:2007 Autres normes ou spécifications techniques appliquées : –

Fonction de chauffage indirecte (oui/non): non

Puissance calorifique directe : 6,0 kW Puissance calorifique indirecte : –

Caractéristiques pour le fonctionnement avec le combustible de référence

Efficacité énergétique saisonnière pour le chauffage des locaux ns 5%: 65

Indice d'efficacité énergétique (IEE): 107,6

Camelanatikla	Combustible	Autre(s) com-	ŋ,			la puissa nominale			issions à la puissance ifique minimale (*) (**)		
Combustible	de référence (un seul)	bustible(s) admissible(s)	[x %]	PM	OGC	СО	NO _x	PM	OGC	СО	NO _x
	(un seut)	aumissible(s)		[x] mg/Nn	n³ (13 % C) ₂)	[x] mg/Nm	n³ (13 % () ₂)
Bûche de bois, taux d'humidité ≤ 25 %	oui	non	75	40	120	1500	200	_	_	_	_
Bois compressé, taux d'humidité < 12 %	non	non	_	_	_	_	_	_	_	_	_
Autre biomasse ligneuse	non	non	-	_	-	-	-	-	-	_	_
Biomasse non ligneuse	non	non	-	-	-	-	-	-	-	-	_
Anthracite et charbon maigre	non	non	_	_	_	_	_	-	_	_	_
Coke de houille	non	non	_	_	_	-	_	-	-	-	_
Semi-coke	non	non	-	-	-	-	-	-	-	-	_
Charbon bitumineux	non	non	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Briquettes de lignite	non	non	-	_	-	-	-	-	-	_	_
Briquettes de tourbe	non	non	-	_	-	-	-	-	-	_	_
Briquettes issues d'un mélange de combustibles fossiles	non	non	_	_	_	_	_	_	_	_	_
Autres combustibles fossiles	non	non	_	_	-	-	_	-	-	_	_
Briquettes issues d'un mélange de biomasse et de combustibles fossiles	non	non	_	_	_	_	_	_	_	_	_
Autre mélange de biomasse et de combustibles solides	non	non	_	_	_	_	_	_	_	_	_

^(*) PM = poussière, OGC = composés organiques gazeux, CO = monoxyde de carbone, NO _s = oxydes d'azote (**) Uniquement requis en cas d'utilisation des facteurs de correction F(2) ou F(3).



Décret (UE) 2015/1185 complétant la directive 2010/30/UE

 Puissance calorifique Puissance calorifique nominale P_{nom} Puissance calorifique minimale P_{min} 	6,0 kW -	Type de puissance calorifique / de contrôle de la température de la pièce (prière de sélectionner une seule option) - Puissance calorifique à un palier, pas de	oui
Consommation d'électricité auxiliaire A la puissance calorifique nominale el _{max} A la puissance calorifique minimale el _{min} En mode veille el _{sB}	- - -	 contrôle de la température de la pièce Puissance calorifique à deux ou plusieurs paliers, pas de contrôle de la température de la pièce Contrôle de la température de la pièce à l'aide d'un thermostat mécanique 	non
Rendement utile du combustible (sur la base du pouvoir calorifique (PCI))		 avec contrôle électronique de la température de la pièce Avec contrôle électronique de la température de la pièce et programmateur horaire journalier 	non
 Rendement utile du combustible à la puissance calorifique nominale, _{nume} Rendement utile du combustible à la puissance calorifique minimale, _{nume} 	81,1 %	Avec contrôle électronique de la température de la pièce et programmateur horaire hebdomadaire	non
Puissance requise pour la veilleuse Puissance requise pour la veilleuse (si disponible), P _{pilot}	-	Autres options de contrôle (plusieurs réponses possibles) Contrôle de la température de la pièce avec détecteur de présence Contrôle de la température de la pièce avec détection de fenêtres ouvertes Avec option télécommande	non non

Précautions particulières pour le montage, l'installation ou l'entretien

Veuillez respecter les instructions des notices d'utilisation et de montage!



Décret (UE) 2015/1185 complétant la directive 2010/30/UE

Nom et adresse du fabricant : Camina & Schmid Feuerdesign und Technik GmbH & Co. KG

Nom du modèle : Format 9 Modèles équivalents : -

Rapports d'essai : RRF - 29 06 1052

Normes harmonisées : EN 13229:2001/A2:2004/AC:2007 Autres normes ou spécifications techniques appliquées : –

Fonction de chauffage indirecte (oui/non): non

Puissance calorifique directe: 9,0 kW Puissance calorifique indirecte : –

Caractéristiques pour le fonctionnement avec le combustible de référence

Efficacité énergétique saisonnière pour le chauffage des locaux ns 5%: 65

Indice d'efficacité énergétique (IEE): 106,3

Camelanatikla	Combustible	Autre(s) com-	ŋ,			la puissa nominale			issions à la puissance ifique minimale (*) (**)		
Combustible	de référence (un seul)	bustible(s) admissible(s)	[x %]	PM	OGC	СО	NO _x	PM	OGC	СО	NO _x
	(un seut)	aumissible(s)		[x] mg/Nn	n³ (13 % C) ₂)	[x] mg/Nm	n³ (13 % () ₂)
Bûche de bois, taux d'humidité ≤ 25 %	oui	non	75	40	120	1500	200	_	_	_	_
Bois compressé, taux d'humidité < 12 %	non	non	_	_	_	_	_	_	_	_	_
Autre biomasse ligneuse	non	non	-	_	-	-	-	-	-	_	_
Biomasse non ligneuse	non	non	-	-	-	-	-	-	-	-	_
Anthracite et charbon maigre	non	non	_	_	_	_	_	-	_	_	_
Coke de houille	non	non	_	_	_	-	_	-	-	-	_
Semi-coke	non	non	-	-	-	-	-	-	-	-	_
Charbon bitumineux	non	non	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Briquettes de lignite	non	non	-	_	-	-	-	-	-	_	_
Briquettes de tourbe	non	non	-	_	-	-	-	-	-	_	_
Briquettes issues d'un mélange de combustibles fossiles	non	non	_	_	_	_	_	_	_	_	_
Autres combustibles fossiles	non	non	_	_	-	_	_	-	-	_	_
Briquettes issues d'un mélange de biomasse et de combustibles fossiles	non	non	_	_	_	_	_	_	_	_	_
Autre mélange de biomasse et de combustibles solides	non	non	_	_	_	_	_	_	_	_	_

^(*) PM = poussière, OGC = composés organiques gazeux, CO = monoxyde de carbone, NO _s = oxydes d'azote (**) Uniquement requis en cas d'utilisation des facteurs de correction F(2) ou F(3).



Décret (UE) 2015/1185 complétant la directive 2010/30/UE

 Puissance calorifique Puissance calorifique nominale P_{nom} Puissance calorifique minimale P_{min} 	9,0 kW -	Type de puissance calorifique / de contrôle de la température de la pièce (prière de sélectionner une seule option) Puissance calorifique à un palier, pas de	oui
Consommation d'électricité auxiliaire - À la puissance calorifique nominale el _{max} - À la puissance calorifique minimale el _{min} - En mode veille el _{sB}	- - -	 contrôle de la température de la pièce Puissance calorifique à deux ou plusieurs paliers, pas de contrôle de la température de la pièce Contrôle de la température de la pièce à l'aide d'un thermostat mécanique 	non
Rendement utile du combustible		 avec contrôle électronique de la température de la pièce Avec contrôle électronique de la température de 	non
 (sur la base du pouvoir calorifique (PCI)) Rendement utile du combustible à la puissance calorifique nominale, ŋ_{thyom} Rendement utile du combustible à la puissance calorifique minimale, ŋ_{thymin} 	80,2 %	la pièce et programmateur horaire journalier - Avec contrôle électronique de la température de la pièce et programmateur horaire hebdomadaire	non
Puissance requise pour la veilleuse Puissance requise pour la veilleuse (si disponible), P _{pilot}	-	Autres options de contrôle (plusieurs réponses possibles) Contrôle de la température de la pièce avec détecteur de présence Contrôle de la température de la pièce avec détection de fenêtres ouvertes Avec option télécommande	non non

Précautions particulières pour le montage, l'installation ou l'entretien

Veuillez respecter les instructions des notices d'utilisation et de montage!

 $Sous\ r\'eserve\ d'erreurs\ et\ de\ modifications\ techniques\ pour\ des\ raisons\ de\ perfectionnements\ techniques.\ Mise\ \grave{a}\ jour\ :\ 01/2022$



Décret (UE) 2015/1185 complétant la directive 2010/30/UE

Nom et adresse du fabricant : Camina & Schmid Feuerdesign und Technik GmbH & Co. KG

Nom du modèle : Format 11 Modèles équivalents : -

Rapports d'essai : RRF - 29 06 1055-2

Normes harmonisées : EN 13229:2001/A2:2004/AC:2007 Autres normes ou spécifications techniques appliquées : –

Fonction de chauffage indirecte (oui/non): non Puissance calorifique directe : 11,0 kW Puissance calorifique indirecte : –

Caractéristiques pour le fonctionnement avec le combustible de référence

Efficacité énergétique saisonnière pour le chauffage des locaux ns 5%: 65

Indice d'efficacité énergétique (IEE) : 107,5

Combustible	Combustible	Autre(s) com-	ŋ,			la puissa nominale			Émissions à la puissance calorifique minimale (*) (**)			
Combustible	de référence (un seul)	bustible(s) admissible(s)	[x %]	PM	OGC	СО	NO _x	PM	OGC	СО	NO _x	
	(un seut)	aumssible(s)		[x] mg/Nn	n³ (13 % () ₂)	[x] mg/Nm	³ (13 % () ₂)	
Bûche de bois, taux d'humidité ≤ 25 %	oui	non	75	40	120	1500	200	_	_	_	_	
Bois compressé, taux d'humidité < 12 %	non	non	_	-	-	-	_		-	-	_	
Autre biomasse ligneuse	non	non	-	-	-	_	_	-	-	-	-	
Biomasse non ligneuse	non	non	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Anthracite et charbon maigre	non	non	_	_	_	_	_	-	_	_	_	
Coke de houille	non	non	-	-	_	_	-	-	-	-	-	
Semi-coke	non	non	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Charbon bitumineux	non	non	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Briquettes de lignite	non	non	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Briquettes de tourbe	non	non	-	-	-	_	-	-	-	-	-	
Briquettes issues d'un mélange de combustibles fossiles	non	non	_	_	_	_	_	_	_	_	_	
Autres combustibles fossiles	non	non	-	-	-	-	_	-	-	-	-	
Briquettes issues d'un mélange de biomasse et de combustibles fossiles	non	non	_	_	_	_	_	_	_	_	_	
Autre mélange de biomasse et de combustibles solides	non	non	_	-	_	_	_	_	-	-	_	

^(*) PM = poussière, OGC = composés organiques gazeux, CO = monoxyde de carbone, NO _s = oxydes d'azote (**) Uniquement requis en cas d'utilisation des facteurs de correction F(2) ou F(3).



Décret (UE) 2015/1185 complétant la directive 2010/30/UE

 Puissance calorifique Puissance calorifique nominale P_{nom} Puissance calorifique minimale P_{min} 	11,0 kW -	Type de puissance calorifique / de contrôle de la température de la pièce (prière de sélectionner une seule option) Puissance calorifique à un palier, pas de	oui
Consommation d'électricité auxiliaire A la puissance calorifique nominale el _{max} A la puissance calorifique minimale el _{min} En mode veille el _{ss}	- - -	contrôle de la température de la pièce Puissance calorifique à deux ou plusieurs paliers, pas de contrôle de la température de la pièce Contrôle de la température de la pièce à l'aide d'un thermostat mécanique	non
Rendement utile du combustible (sur la base du pouvoir calorifique (PCI))		 avec contrôle électronique de la température de la pièce Avec contrôle électronique de la température de la pièce et programmateur horaire journalier 	non
 Rendement utile du combustible à la puissance calorifique nominale, ŋ_{th.rom} Rendement utile du combustible à la puissance calorifique minimale, ŋ_{th.roin} 	81,0 % -	 Avec contrôle électronique de la température de la pièce et programmateur horaire hebdomadaire 	non
Puissance requise pour la veilleuse Puissance requise pour la veilleuse (si disponible), P _{pilot}	-	 Autres options de contrôle (plusieurs réponses possibles) Contrôle de la température de la pièce avec détecteur de présence Contrôle de la température de la pièce avec détection de fenêtres ouvertes Avec option télécommande 	non non

Précautions particulières pour le montage, l'installation ou l'entretien

Veuillez respecter les instructions des notices d'utilisation et de montage!



Décret (UE) 2015/1185 complétant la directive 2010/30/UE

Nom et adresse du fabricant : Camina & Schmid Feuerdesign und Technik GmbH & Co. KG

Nom du modèle : JU 9 Modèles équivalents : -

Rapports d'essai: RRF - 29 06 1052

Normes harmonisées : EN 13229:2001/A2:2004/AC:2007 Autres normes ou spécifications techniques appliquées : –

Fonction de chauffage indirecte (oui/non): non

Puissance calorifique directe: 9,0 kW Puissance calorifique indirecte : –

Caractéristiques pour le fonctionnement avec le combustible de référence

Efficacité énergétique saisonnière pour le chauffage des locaux ns 5%: 65

Indice d'efficacité énergétique (IEE): 106,3

Camelanatikla	Combustible	Autre(s) com-	ŋ,			la puissa nominale			issions à la puissance ifique minimale (*) (**)		
Combustible	de référence (un seul)	bustible(s) admissible(s)	[x %]	PM	OGC	СО	NO _x	PM	OGC	СО	NO _x
	(un seut)	aumissible(s)		[x] mg/Nn	n³ (13 % C) ₂)	[x] mg/Nm	n³ (13 % () ₂)
Bûche de bois, taux d'humidité ≤ 25 %	oui	non	75	40	120	1500	200	_	_	_	_
Bois compressé, taux d'humidité < 12 %	non	non	_	_	_	_	_	_	_	_	_
Autre biomasse ligneuse	non	non	-	_	-	-	-	-	-	_	_
Biomasse non ligneuse	non	non	-	-	-	-	-	-	-	-	_
Anthracite et charbon maigre	non	non	_	_	_	_	_	-	_	_	_
Coke de houille	non	non	_	_	_	-	_	-	-	-	_
Semi-coke	non	non	-	-	-	-	-	-	-	-	_
Charbon bitumineux	non	non	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Briquettes de lignite	non	non	-	_	-	-	-	-	-	_	_
Briquettes de tourbe	non	non	-	_	-	-	-	-	-	_	_
Briquettes issues d'un mélange de combustibles fossiles	non	non	_	_	_	_	_	_	_	_	_
Autres combustibles fossiles	non	non	_	_	-	_	_	-	-	_	_
Briquettes issues d'un mélange de biomasse et de combustibles fossiles	non	non	_	_	_	_	_	_	_	_	_
Autre mélange de biomasse et de combustibles solides	non	non	_	_	_	_	_	_	_	_	_

^(*) PM = poussière, OGC = composés organiques gazeux, CO = monoxyde de carbone, NO _s = oxydes d'azote (**) Uniquement requis en cas d'utilisation des facteurs de correction F(2) ou F(3).



Décret (UE) 2015/1185 complétant la directive 2010/30/UE

 Puissance calorifique Puissance calorifique nominale P_{nom} Puissance calorifique minimale P_{min} 	9,0 kW -	Type de puissance calorifique / de contrôle de la température de la pièce (prière de sélectionner une seule option) Puissance calorifique à un palier, pas de	oui
Consommation d'électricité auxiliaire - À la puissance calorifique nominale el _{max} - À la puissance calorifique minimale el _{min} - En mode veille el _{sB}	- - -	 contrôle de la température de la pièce Puissance calorifique à deux ou plusieurs paliers, pas de contrôle de la température de la pièce Contrôle de la température de la pièce à l'aide d'un thermostat mécanique 	non
Rendement utile du combustible		 avec contrôle électronique de la température de la pièce Avec contrôle électronique de la température de 	non
 (sur la base du pouvoir calorifique (PCI)) Rendement utile du combustible à la puissance calorifique nominale, ŋ_{thyom} Rendement utile du combustible à la puissance calorifique minimale, ŋ_{thymin} 	80,2 %	la pièce et programmateur horaire journalier - Avec contrôle électronique de la température de la pièce et programmateur horaire hebdomadaire	non
Puissance requise pour la veilleuse Puissance requise pour la veilleuse (si disponible), P _{pilot}	-	Autres options de contrôle (plusieurs réponses possibles) Contrôle de la température de la pièce avec détecteur de présence Contrôle de la température de la pièce avec détection de fenêtres ouvertes Avec option télécommande	non non

Précautions particulières pour le montage, l'installation ou l'entretien

Veuillez respecter les instructions des notices d'utilisation et de montage!

 $Sous\ r\'eserve\ d'erreurs\ et\ de\ modifications\ techniques\ pour\ des\ raisons\ de\ perfectionnements\ techniques.\ Mise\ \grave{a}\ jour\ :\ 01/2022$



Décret (UE) 2015/1185 complétant la directive 2010/30/UE

Nom et adresse du fabricant : Camina & Schmid Feuerdesign und Technik GmbH & Co. KG

Nom du modèle : JU 11 Modèles équivalents : –

Rapports d'essai : RRF - 29 06 1055-2

Normes harmonisées : EN 13229:2001/A2:2004/AC:2007 Autres normes ou spécifications techniques appliquées : –

Fonction de chauffage indirecte (oui/non) : non Puissance calorifique directe : 11,0 kW Puissance calorifique indirecte : –

Caractéristiques pour le fonctionnement avec le combustible de référence

Efficacité énergétique saisonnière pour le chauffage des locaux ns 5%: 65

Indice d'efficacité énergétique (IEE) : 107,5

	Combustible	Autre(s) com-	n			la puissa nominale			Émissions à la puissance calorifique minimale (*) (**)			
Combustible	de référence (un seul)	bustible(s) admissible(s)	[x %]	PM	OGC	СО	NO _x	PM	OGC	СО	NO _x	
	(un seut)	aumissible(s)		[x] mg/Nn	n³ (13 % C) ₂)	[x] mg/Nm	n³ (13 % () ₂)	
Bûche de bois, taux d'humidité ≤ 25 %	oui	non	75	40	120	1500	200	_	_	_	_	
Bois compressé, taux d'humidité < 12 %	non	non	_	_	_	_	_	_	_	_	_	
Autre biomasse ligneuse	non	non	-	_	-	-	-	-	-	_	_	
Biomasse non ligneuse	non	non	-	-	-	-	-	-	-	-	_	
Anthracite et charbon maigre	non	non	_	_	_	_	_	-	_	_	_	
Coke de houille	non	non	_	_	_	-	_	-	-	-	_	
Semi-coke	non	non	-	-	-	-	-	-	-	-	_	
Charbon bitumineux	non	non	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Briquettes de lignite	non	non	-	_	-	-	-	-	-	_	_	
Briquettes de tourbe	non	non	-	_	-	-	-	-	-	_	_	
Briquettes issues d'un mélange de combustibles fossiles	non	non	_	_	_	_	_	_	_	_	_	
Autres combustibles fossiles	non	non	_	_	-	_	_	-	-	_	_	
Briquettes issues d'un mélange de biomasse et de combustibles fossiles	non	non	_	_	_	_	_	_	_	_	_	
Autre mélange de biomasse et de combustibles solides	non	non	_	_	_	_	_	_	_	_	_	

^(*) PM = poussière, OGC = composés organiques gazeux, CO = monoxyde de carbone, NO _s = oxydes d'azote (**) Uniquement requis en cas d'utilisation des facteurs de correction F(2) ou F(3).



Décret (UE) 2015/1185 complétant la directive 2010/30/UE

 Puissance calorifique Puissance calorifique nominale P_{nom} Puissance calorifique minimale P_{min} 	11,0 kW -	Type de puissance calorifique / de contrôle de la température de la pièce (prière de sélectionner une seule option) Puissance calorifique à un palier, pas de	oui
Consommation d'électricité auxiliaire A la puissance calorifique nominale el _{max} A la puissance calorifique minimale el _{min} En mode veille el _{ss}	- - -	contrôle de la température de la pièce Puissance calorifique à deux ou plusieurs paliers, pas de contrôle de la température de la pièce Contrôle de la température de la pièce à l'aide d'un thermostat mécanique	non
Rendement utile du combustible (sur la base du pouvoir calorifique (PCI))		 avec contrôle électronique de la température de la pièce Avec contrôle électronique de la température de la pièce et programmateur horaire journalier 	non
 Rendement utile du combustible à la puissance calorifique nominale, ŋ_{th.rom} Rendement utile du combustible à la puissance calorifique minimale, ŋ_{th.roin} 	81,0 % -	 Avec contrôle électronique de la température de la pièce et programmateur horaire hebdomadaire 	non
Puissance requise pour la veilleuse Puissance requise pour la veilleuse (si disponible), P _{pilot}	-	 Autres options de contrôle (plusieurs réponses possibles) Contrôle de la température de la pièce avec détecteur de présence Contrôle de la température de la pièce avec détection de fenêtres ouvertes Avec option télécommande 	non non

Précautions particulières pour le montage, l'installation ou l'entretien

Veuillez respecter les instructions des notices d'utilisation et de montage!



Décret (UE) 2015/1185 complétant la directive 2010/30/UE

Nom et adresse du fabricant : Camina & Schmid Feuerdesign und Technik GmbH & Co. KG

Nom du modèle : Profi W 7 GL

Modèles équivalents : -

Rapports d'essai : RRF - 29 17 4511

Normes harmonisées : EN 13229:2001/A2:2004/AC:2007 Autres normes ou spécifications techniques appliquées : –

Fonction de chauffage indirecte (oui/non) : oui

Puissance calorifique directe : 4,2 kW Puissance calorifique indirecte : 3,8 kW

Caractéristiques pour le fonctionnement avec le combustible de référence

Efficacité énergétique saisonnière pour le chauffage des locaux ns 5%: 65

Indice d'efficacité énergétique (IEE) : 107,5

	Combustible	Autre(s) com-	ŋ,			la puissa nominale				ssions à la puissance fique minimale (*) (**)		
Combustible	de référence (un seul)	bustible(s)	[x %]	PM	OGC	СО	NO _x	PM	OGC	СО	NO _x	
	(un seut)	admissible(s)		[>	c] mg/Nn	n³ (13 % () ₂)	[x] mg/Nm	O ₂)		
Bûche de bois, taux d'humidité ≤ 25 %	oui	non	75	40	120	1500	200	_	-	_	_	
Bois compressé, taux d'humidité < 12 %	non	non	_	_	-	-	_	_	-	_	_	
Autre biomasse ligneuse	non	non	_	-	-	_	-	-	-	-	-	
Biomasse non ligneuse	non	non	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Anthracite et charbon maigre	non	non	_	_	_	_	_	-	_	_	-	
Coke de houille	non	non	_	_	-	_	_	-	_	_	-	
Semi-coke	non	non	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Charbon bitumineux	non	non	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Briquettes de lignite	non	non	-	_	_	-	_	-	-	_	-	
Briquettes de tourbe	non	non	-	-	-	-	-	-	-	_	-	
Briquettes issues d'un mélange de combustibles fossiles	non	non	_	_	_	_	_	_	_	_	_	
Autres combustibles fossiles	non	non	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Briquettes issues d'un mélange de biomasse et de combustibles fossiles	non	non	_	_	_	_	_	_	_	_	_	
Autre mélange de biomasse et de combustibles solides	non	non	_	_	-	_	_	_	_	_	_	

^(*) PM = poussière, OGC = composés organiques gazeux, CO = monoxyde de carbone, NO _s = oxydes d'azote (**) Uniquement requis en cas d'utilisation des facteurs de correction F(2) ou F(3).



Décret (UE) 2015/1185 complétant la directive 2010/30/UE

 Puissance calorifique Puissance calorifique nominale P_{nom} Puissance calorifique minimale P_{min} 	3,0 kW -	Type de puissance calorifique / de contrôle de la température de la pièce (prière de sélectionner une seule option) • Puissance calorifique à un palier, pas de	oui
Consommation d'électricité auxiliaire A la puissance calorifique nominale el _{max} A la puissance calorifique minimale el _{min} En mode veille el _{ss}	- - -	contrôle de la température de la pièce Puissance calorifique à deux ou plusieurs paliers, pas de contrôle de la température de la pièce Contrôle de la température de la pièce à l'aide d'un thermostat mécanique	non
Rendement utile du combustible (sur la base du pouvoir calorifique (PCI))		 avec contrôle électronique de la température de la pièce Avec contrôle électronique de la température de la pièce et programmateur horaire journalier 	non
 Rendement utile du combustible à la puissance calorifique nominale, ŋ_{th.rom} Rendement utile du combustible à la puissance calorifique minimale, ŋ_{th.roin} 	81,0 %	 Avec contrôle électronique de la température de la pièce et programmateur horaire hebdomadaire 	non
Puissance requise pour la veilleuse Puissance requise pour la veilleuse (si disponible), P _{pilot}	_	Autres options de contrôle (plusieurs réponses possibles) Contrôle de la température de la pièce avec détecteur de présence Contrôle de la température de la pièce avec détection de fenêtres ouvertes Avec option télécommande	non non

Précautions particulières pour le montage, l'installation ou l'entretien

Veuillez respecter les instructions des notices d'utilisation et de montage!



Décret (UE) 2015/1185 complétant la directive 2010/30/UE

Nom et adresse du fabricant : Camina & Schmid Feuerdesign und Technik GmbH & Co. KG

Nom du modèle : Profi W 7 Modèles équivalents : –

Rapports d'essai: RRF - 29 08 1754

Normes harmonisées : EN 13229:2001/A2:2004/AC:2007 Autres normes ou spécifications techniques appliquées : –

Fonction de chauffage indirecte (oui/non) : oui

Puissance calorifique directe : 3,0 kW Puissance calorifique indirecte : 9,0 kW

Caractéristiques pour le fonctionnement avec le combustible de référence

Efficacité énergétique saisonnière pour le chauffage des locaux ns 5%: 65

Indice d'efficacité énergétique (IEE) : 108,5

	Combustible	bustible(s)	ŋ,			la puissa nominale			issions à ifique mi		
Combustible	de référence (un seul)		[x %]	PM	OGC	СО	NO _x	PM	OGC	СО	NO _x
	(un seut)	admissible(s)		[>	ː] mg/Nn	n³ (13 % () ₂)	[x] mg/Nm	³ (13 % C) ₂)
Bûche de bois, taux d'humidité ≤ 25 %	oui	non	75	40	120	1500	200	_	_	-	_
Bois compressé, taux d'humidité < 12 %	non	non	_	_	_	_	_	_	_	-	_
Autre biomasse ligneuse	non	non	-	-	-	-	-	-	-	-	_
Biomasse non ligneuse	non	non	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Anthracite et charbon maigre	non	non	-	_	_	_	_	_	_	_	-
Coke de houille	non	non	-	_	_	-	_	_	-	_	_
Semi-coke	non	non	_	_	_	_	_	_	_	_	-
Charbon bitumineux	non	non	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Briquettes de lignite	non	non	-	_	-	-	-	-	-	-	-
Briquettes de tourbe	non	non	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Briquettes issues d'un mélange de combustibles fossiles	non	non	_	_	_	_	_	_	_	-	_
Autres combustibles fossiles	non	non	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Briquettes issues d'un mélange de biomasse et de combustibles fossiles	non	non	_	_	-	_	_	_	_	-	_
Autre mélange de biomasse et de combustibles solides	non	non	_	_	_	_	_	_	_	-	_

^(*) PM = poussière, OGC = composés organiques gazeux, CO = monoxyde de carbone, NO _s = oxydes d'azote (**) Uniquement requis en cas d'utilisation des facteurs de correction F(2) ou F(3).



Décret (UE) 2015/1185 complétant la directive 2010/30/UE

 Puissance calorifique Puissance calorifique nominale P_{nom} Puissance calorifique minimale P_{min} 	12,0 kW -	Type de puissance calorifique / de contrôle de la température de la pièce (prière de sélectionner une seule option) • Puissance calorifique à un palier, pas de	oui
Consommation d'électricité auxiliaire - À la puissance calorifique nominale el _{max} - À la puissance calorifique minimale el _{min} - En mode veille el _{sB}	- - -	contrôle de la température de la pièce Puissance calorifique à deux ou plusieurs paliers, pas de contrôle de la température de la pièce Contrôle de la température de la pièce à l'aide d'un thermostat mécanique	non
Rendement utile du combustible (sur la base du pouvoir calorifique (PCI))		 avec contrôle électronique de la température de la pièce Avec contrôle électronique de la température de la pièce et programmateur horaire journalier 	non
 Rendement utile du combustible à la puissance calorifique nominale, ŋ_{th,nom} Rendement utile du combustible à la puissance calorifique minimale, ŋ_{th,min} 	81,7 %	Avec contrôle électronique de la température de la pièce et programmateur horaire hebdomadaire	non
Puissance requise pour la veilleuse Puissance requise pour la veilleuse (si disponible), P _{pilot}	-	Autres options de contrôle (plusieurs réponses possibles) Contrôle de la température de la pièce avec détecteur de présence Contrôle de la température de la pièce avec détection de fenêtres ouvertes Avec option télécommande	non non

Précautions particulières pour le montage, l'installation ou l'entretien

Veuillez respecter les instructions des notices d'utilisation et de montage!



Décret (UE) 2015/1185 complétant la directive 2010/30/UE

Nom et adresse du fabricant : Camina & Schmid Feuerdesign und Technik GmbH & Co. KG

Nom du modèle : Profi W 7 NSHF

Modèles équivalents : -

Rapports d'essai: RRF - 29 08 1791

Normes harmonisées : EN 13229:2001/A2:2004/AC:2007 Autres normes ou spécifications techniques appliquées : –

Fonction de chauffage indirecte (oui/non) : oui

Puissance calorifique directe : 5,0 kW Puissance calorifique indirecte : 9,0 kW

Caractéristiques pour le fonctionnement avec le combustible de référence

Efficacité énergétique saisonnière pour le chauffage des locaux ns 5%: 65

Indice d'efficacité énergétique (IEE): 116,4

	Combustible	Autre(s) com-	n			la puissa nominale			Émissions à la puissance calorifique minimale (*) (**)			
Combustible	de référence (un seul)	bustible(s) admissible(s)	[x %]	PM	OGC	СО	NO _x	PM	OGC	СО	NO _x	
	(un seut)	aumissible(s)		[x] mg/Nn	n³ (13 % C) ₂)	[x] mg/Nm	n³ (13 % () ₂)	
Bûche de bois, taux d'humidité ≤ 25 %	oui	non	75	40	120	1500	200	_	_	_	_	
Bois compressé, taux d'humidité < 12 %	non	non	_	_	_	_	_	_	_	_	_	
Autre biomasse ligneuse	non	non	-	_	-	-	-	-	-	_	_	
Biomasse non ligneuse	non	non	-	-	-	-	-	-	-	-	_	
Anthracite et charbon maigre	non	non	_	_	_	_	_	-	_	_	_	
Coke de houille	non	non	_	_	_	-	_	-	-	-	_	
Semi-coke	non	non	-	-	-	-	-	-	-	-	_	
Charbon bitumineux	non	non	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Briquettes de lignite	non	non	-	_	-	-	-	-	-	_	_	
Briquettes de tourbe	non	non	-	_	-	-	-	-	-	_	_	
Briquettes issues d'un mélange de combustibles fossiles	non	non	_	_	_	_	_	_	_	_	_	
Autres combustibles fossiles	non	non	_	_	-	-	_	-	-	_	_	
Briquettes issues d'un mélange de biomasse et de combustibles fossiles	non	non	_	_	_	_	_	_	_	_	_	
Autre mélange de biomasse et de combustibles solides	non	non	_	_	_	_	_	_	_	_	_	

^(*) PM = poussière, OGC = composés organiques gazeux, CO = monoxyde de carbone, NO _s = oxydes d'azote (**) Uniquement requis en cas d'utilisation des facteurs de correction F(2) ou F(3).



Décret (UE) 2015/1185 complétant la directive 2010/30/UE

Puissance calorifique Puissance calorifique nominale P _{nom} Puissance calorifique minimale P _{min}	14,0 kW -	Type de puissance calorifique / de contrôle de la température de la pièce (prière de sélectionner une seule option)	
		 Puissance calorifique à un palier, pas de contrôle de la température de la pièce 	oui
Consommation d'électricité auxiliaire À la puissance calorifique nominale el max	_	 Puissance calorifique à deux ou plusieurs paliers, pas de contrôle de la température de la pièce 	non
 À la puissance calorifique minimale el_{min} En mode veille el_{sB} 	-	 Contrôle de la température de la pièce à l'aide d'un thermostat mécanique 	non
		 avec contrôle électronique de la température de la pièce 	non
Rendement utile du combustible (sur la base du pouvoir calorifique (PCI))		 Avec contrôle électronique de la température de la pièce et programmateur horaire journalier 	non
Rendement utile du combustible à la puissance calorifique nominale, $\eta_{\mbox{\tiny dunom}}$	87,2 %	 Avec contrôle électronique de la température de la pièce et programmateur horaire 	non
* Rendement utile du combustible à la puissance calorifique minimale, $\eta_{\mbox{\tiny dumin}}$	_	hebdomadaire 	
Puissance requise pour la veilleuse		Autres options de contrôle (plusieurs réponses possibles)	
 Puissance requise pour la veilleuse (si disponible), P_{pilot} 	-	 Contrôle de la température de la pièce avec détecteur de présence 	non
pnot		 Contrôle de la température de la pièce avec détection de fenêtres ouvertes 	non
		Avec option télécommande	non

Précautions particulières pour le montage, l'installation ou l'entretien

 $\label{lem:continuous} \mbox{Veuillez respecter les instructions des notices d'utilisation et de montage !}$

 $Sous\ r\'eserve\ d'erreurs\ et\ de\ modifications\ techniques\ pour\ des\ raisons\ de\ perfectionnements\ techniques.\ Mise\ \grave{a}\ jour\ :\ 01/2022$



Décret (UE) 2015/1185 complétant la directive 2010/30/UE

Nom et adresse du fabricant : Camina & Schmid Feuerdesign und Technik GmbH & Co. KG

Nom du modèle : Profi W 12 Modèles équivalents : –

Rapports d'essai : RRF - 29 09 2193

Normes harmonisées : EN 13229:2001/A2:2004/AC:2007 Autres normes ou spécifications techniques appliquées : –

Fonction de chauffage indirecte (oui/non) : oui

Puissance calorifique directe : 4,3 kW Puissance calorifique indirecte : 10,6 kW

Caractéristiques pour le fonctionnement avec le combustible de référence

Efficacité énergétique saisonnière pour le chauffage des locaux ns 5%: 65

Indice d'efficacité énergétique (IEE): 112,8

	Combustible	Autre(s) com-	n			la puissa nominale			Émissions à la puissance calorifique minimale (*) (**)			
Combustible	de référence (un seul)	bustible(s) admissible(s)	[x %]	PM	OGC	СО	NO _x	PM	OGC	СО	NO _x	
	(un seut)	aumissible(s)		[x] mg/Nn	n³ (13 % C) ₂)	[x] mg/Nm	n³ (13 % () ₂)	
Bûche de bois, taux d'humidité ≤ 25 %	oui	non	75	40	120	1500	200	_	_	_	_	
Bois compressé, taux d'humidité < 12 %	non	non	_	_	_	_	_	_	_	_	_	
Autre biomasse ligneuse	non	non	-	_	-	-	-	-	-	_	_	
Biomasse non ligneuse	non	non	_	-	-	-	-	-	-	-	_	
Anthracite et charbon maigre	non	non	_	_	_	_	_	-	_	_	_	
Coke de houille	non	non	-	_	_	-	_	-	-	-	_	
Semi-coke	non	non	-	-	-	-	-	-	-	-	_	
Charbon bitumineux	non	non	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Briquettes de lignite	non	non	-	_	-	-	-	-	-	_	_	
Briquettes de tourbe	non	non	-	_	-	-	-	-	-	_	_	
Briquettes issues d'un mélange de combustibles fossiles	non	non	_	_	_	_	_	_	_	_	_	
Autres combustibles fossiles	non	non	_	_	-	-	_	-	-	_	_	
Briquettes issues d'un mélange de biomasse et de combustibles fossiles	non	non	_	_	_	_	_	_	_	_	_	
Autre mélange de biomasse et de combustibles solides	non	non	_	_	_	_	_	_	_	_	_	

^(*) PM = poussière, OGC = composés organiques gazeux, CO = monoxyde de carbone, NO _s = oxydes d'azote (**) Uniquement requis en cas d'utilisation des facteurs de correction F(2) ou F(3).



Décret (UE) 2015/1185 complétant la directive 2010/30/UE

 Puissance calorifique Puissance calorifique nominale P_{nom} Puissance calorifique minimale P_{min} 	14,9 kW -	Type de puissance calorifique / de contrôle de la température de la pièce (prière de sélectionner une seule option) • Puissance calorifique à un palier, pas de	oui
Consommation d'électricité auxiliaire A la puissance calorifique nominale el _{max} A la puissance calorifique minimale el _{min} En mode veille el _{sB}	- - -	contrôle de la température de la pièce Puissance calorifique à deux ou plusieurs paliers, pas de contrôle de la température de la pièce Contrôle de la température de la pièce à l'aide d'un thermostat mécanique	non
Rendement utile du combustible (sur la base du pouvoir calorifique (PCI))		 avec contrôle électronique de la température de la pièce Avec contrôle électronique de la température de la pièce et programmateur horaire journalier 	non
 Rendement utile du combustible à la puissance calorifique nominale, ŋ_{th,rom} Rendement utile du combustible à la puissance calorifique minimale, ŋ_{th,rom} 	84,7 %	Avec contrôle électronique de la température de la pièce et programmateur horaire hebdomadaire	non
Puissance requise pour la veilleuse Puissance requise pour la veilleuse (si disponible), P _{pilot}	-	Autres options de contrôle (plusieurs réponses possibles) Contrôle de la température de la pièce avec détecteur de présence Contrôle de la température de la pièce avec détection de fenêtres ouvertes Avec option télécommande	non non

Précautions particulières pour le montage, l'installation ou l'entretien

 $\label{lem:continuous} \mbox{Veuillez respecter les instructions des notices d'utilisation et de montage !}$



Décret (UE) 2015/1185 complétant la directive 2010/30/UE

Nom et adresse du fabricant : Camina & Schmid Feuerdesign und Technik GmbH & Co. KG

Nom du modèle : Profi W 12 NSHF

Modèles équivalents : -

Rapports d'essai : RRF - 29 09 1909

Normes harmonisées : EN 13229:2001/A2:2004/AC:2007 Autres normes ou spécifications techniques appliquées : –

Fonction de chauffage indirecte (oui/non) : oui

Puissance calorifique directe : 5,0 kW Puissance calorifique indirecte : 13,0 kW

Caractéristiques pour le fonctionnement avec le combustible de référence

Efficacité énergétique saisonnière pour le chauffage des locaux ns 5%: 65

Indice d'efficacité énergétique (IEE): 114,7

Combustible	Combustible	Autre(s) com-	ŋ,			la puissa nominale			issions à ifique mi		
Combustible	de référence (un seul)	bustible(s) admissible(s)	[x %]	PM	OGC	СО	NO _x	PM	OGC	СО	NO _x
	(un seut)	aumissible(s)		[x] mg/Nn	n³ (13 % () ₂)	[x] mg/Nm	n³ (13 % ()2)
Bûche de bois, taux d'humidité ≤ 25 %	oui	non	75	40	120	1500	200	_	_	_	_
Bois compressé, taux d'humidité < 12 %	non	non	_	_	_	_	_	_	_	_	_
Autre biomasse ligneuse	non	non	-	-	-	-	_	-	-	-	_
Biomasse non ligneuse	non	non	-	_	-	-	-	-	-	-	-
Anthracite et charbon maigre	non	non	-	_	-	-	-	-	-	-	-
Coke de houille	non	non	-	_	-	-	-	-	_	_	_
Semi-coke	non	non	-	-	-	-	-	-	-	-	_
Charbon bitumineux	non	non	-	_	-	-	-	-	-	-	-
Briquettes de lignite	non	non	-	-	-	-	_	-	-	-	_
Briquettes de tourbe	non	non	-	-	-	-	-	-	-	-	_
Briquettes issues d'un mélange de combustibles fossiles	non	non	_	-	_	_	_	_	_	_	_
Autres combustibles fossiles	non	non	_	-	-	_	_	-	_	_	_
Briquettes issues d'un mélange de biomasse et de combustibles fossiles	non	non	_	-	_	_	_	_	_	_	_
Autre mélange de biomasse et de combustibles solides	non	non	_	_	_	_	_	_	_	_	_

^(*) PM = poussière, OGC = composés organiques gazeux, CO = monoxyde de carbone, NO _s = oxydes d'azote (**) Uniquement requis en cas d'utilisation des facteurs de correction F(2) ou F(3).



Décret (UE) 2015/1185 complétant la directive 2010/30/UE

 Puissance calorifique Puissance calorifique nominale P_{nom} Puissance calorifique minimale P_{min} 	18,0 kW -	Type de puissance calorifique / de contrôle de la température de la pièce (prière de sélectionner une seule option) • Puissance calorifique à un palier, pas de	oui
Consommation d'électricité auxiliaire A la puissance calorifique nominale el _{max} A la puissance calorifique minimale el _{min} En mode veille el _{ss}	- - -	contrôle de la température de la pièce Puissance calorifique à deux ou plusieurs paliers, pas de contrôle de la température de la pièce Contrôle de la température de la pièce à l'aide d'un thermostat mécanique	non
Rendement utile du combustible (sur la base du pouvoir calorifique (PCI))		 avec contrôle électronique de la température de la pièce Avec contrôle électronique de la température de la pièce et programmateur horaire journalier 	non
 Rendement utile du combustible à la puissance calorifique nominale, ŋ_{throm} Rendement utile du combustible à la puissance calorifique minimale, ŋ_{throin} 	86,0 %	Avec contrôle électronique de la température de la pièce et programmateur horaire hebdomadaire	non
Puissance requise pour la veilleuse Puissance requise pour la veilleuse (si disponible), P _{pilot}	_	 Autres options de contrôle (plusieurs réponses possibles) Contrôle de la température de la pièce avec détecteur de présence Contrôle de la température de la pièce avec détection de fenêtres ouvertes Avec option télécommande 	non non non

Précautions particulières pour le montage, l'installation ou l'entretien

Veuillez respecter les instructions des notices d'utilisation et de montage!